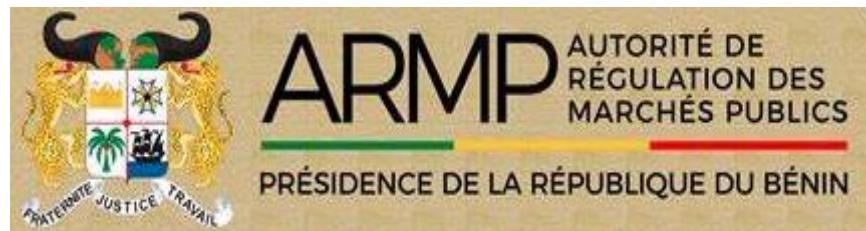


2025

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

**AUTORITE CONTRACTANTE :
HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET
DE LA COMMUNICATION (HAAC)**

EXERCICE 2022

VERSION DEFINITIVE



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
RESUME EXECUTIF	4
I. LETTRE INTRODUCTIVE	6
II. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION	8
III. POSTULATS EN VUE DE LA FORMULATION DE L'OPINION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES MARCHES PUBLICS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE	8
IV. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR	Erreur ! Signet non défini.
IV.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'AUTORITE CONTRACTANTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	16
IV.1.1. <i>Revue de l'existence effective de certains documents obligatoires attendus</i>	16
IV.1.2. <i>Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'autorité contractante</i>	18
IV.1.2.1. Personne responsable des marchés (PRMP)	18
IV.1.2.2. Secrétariat Permanent de la PRMP (SP-PRMP)	19
IV.1.2.3. Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE)	20
IV.1.2.4. Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP)	20
V. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR	13
VI. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES	Erreur ! Signet non défini.
VI.1. CONSTATS SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUES, L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE, LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ANTERIEURS ET DES DECISIONS EVENTUELLES DE LA CRD 22	
VI.1.1. <i>Contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	22
VI.1.2. <i>Commentaire sur l'utilisation de procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue</i>	22
VI.1.3. <i>Commentaire sur la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes</i>	23
VI.1.4. <i>Commentaire sur la mise en œuvre des décisions de la CRD pour les marchés ayant fait l'objet de recours</i>	23
VI.2. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES ...	23
VI.2.1. <i>Echantillonnage</i>	23
VI.2.2. <i>Appréciation de l'existence effective des documents attendus par marché sélectionné</i>	24
VI.2.3. <i>Conclusion sur « l'auditabilité » des marchés sélectionnés</i>	27
VI.2.4. <i>Appréciation de la procédure de passation et d'exécution des marchés auditables</i>	31
VI.2.4.1. Phase de préparation du marché	31
VI.2.4.2. Phase du déroulement de la procédure de passation	31
VI.2.4.3. Phase de l'exécution du marché (post-attribution : réception et règlement)	36
VI.2.4.4. Commentaire sur les délais de passation des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue	36
VI.2.5. <i>Conclusions sur la conformité des marchés</i>	42
VII. ANNEXES	47
Annexe 1. : Listes des marchés communiqués et sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique	48
Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude	55
Annexe 3 : Tableau de notation des anomalies sur les organes, les procédures et les délais de passation et d'exécution des marchés.....	67
Annexe 4 : Liste de présence de la séance de restitution	78
Annexe 5 : Liste des documents obligatoires dont l'absence entraîne la non-conformité de la procédure.....	79
Annexe 6 : Liste des irrégularités entraînant la non-conformité de la procédure :	80
Annexe 7 : Tableau récapitulatif des recommandations	82

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLE	INTITULE
AC	Autorité Contractante
ANO	Avis de Non Objection
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOF	Attribution organisation et Fonctionnement
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
Cf.	Confère
CMP	Code des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Évaluation des offres
CRD	Commission de Règlement des Différends
CV	Curriculum vitae
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC	Demande de Cotations
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
DRP	Demande de Renseignements et de Prix
ED	Entente Directe
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
HAAC	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
HT	Hors Taxes
L	Limitation
NCF	Non-conformité
N/A	Non Applicable
ND	Non Déterminable
INSF	Insuffisance
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-verbal
RAS	Rien à Signaler
RC	Risque de non-conformité sur les procédures
RO	Risque de non-conformité sur les organes
SIGMAP	Système intégré de gestion des Marchés Publics
SP-PRMP	Secrétariat Permanent de la PRMP
TDR	Termes de Référence
TTC	Toutes Taxes Comprises
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

RESUME EXECUTIF

Au terme de la mission d'audit technique indépendant des marchés publics de l'exercice 2022, il a été déterminé que la performance de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (**HAAC**) en termes de gestion des marchés publics est jugée "**Partiellement favorable mais avec des réserves**" avec un taux moyen d'irrégularités ou de non-conformités de **29%** (cf. Point IV. Lettre d'opinion de l'auditeur) sur la base d'un échantillon représentatif de **10** marchés d'une valeur globale de FCFA **143 991 523 FCFA HT**.

Cette performance est principalement attribuée aux rubriques ci-après :

N°	Rubriques	% moyens d'irrégularités
1	Mise en place, Organisation et fonctionnement des organes	24%
2	Exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	Non déterminable
3	Conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés	31%

Il est à noter que quant à la conformité des processus d'attribution des contrats examinés, l'audit a mis en lumière :

- **0%** de marchés non auditables (**0 marchés sur 10**) ;
- **100%** de marchés non conformes (**10 marchés sur 10**) ;
- **0%** de marchés nuls et de nul effet (**0 marchés sur 10**).

La mission suggère aux responsables de l'autorité contractante de déterminer les raisons intrinsèques des diverses irrégularités ou non-conformités relevées et de mettre en place des mesures appropriées découlant du tableau de suivi pour la mise en œuvre des recommandations (à compléter avec les actions et les délais) joint en annexe.

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2022 de **Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)** a été marquée par la passation de vingt-six (26) **marchés publics** pour un montant global de **FCFA 287 541 446** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante (*cf. annexe 1*).

L'échantillonnage aléatoire réalisé selon les TDR par l'auditeur a conduit à la sélection de **10 marchés publics d'une valeur globale de FCFA 143 991 523** (*cf. annexe 1*) soit un taux de représentativité de **38%** en termes de volume des marchés et **50%** en termes de valeur des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Total Marchés	26	287 541 446	10	143 991 523	38%	50%

Une fois l'échantillon sélectionné, la mission s'est rapprochée de la Personne Responsable des Marchés Publics (**PRMP**) de l'autorité contractante (**AC**) et a procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés et à l'organisation et au fonctionnement du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle à priori des marchés de ladite autorité contractante.

La mission a ensuite mis en œuvre toutes les diligences prévues dans les TDR pouvant permettre de mesurer le degré de respect par l'AC des dispositions et procédures édictées par la réglementation en vigueur sur les marchés publics pendant la période sous revue.

A l'issue des travaux, la mission a exposé à l'autorité contractante lors de la séance de restitution la synthèse des constats et recueilli ses commentaires et observations pour analyse et traitement.

Ceci a ainsi conduit à l'élaboration du présent rapport dont l'objet est d'exposer nos constats et de formuler les recommandations nécessaires. Ledit rapport sera articulé suivant les quatre (4) points ci-après :

- Rappel des objectifs de la mission
- Lettre d'opinion de l'auditeur
- Constats et recommandations de l'audit
- Annexes

Fait à Cotonou, le 29 mai 2025



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Chef de file du groupement SYNEX CONSULTING -CCA-Expertises

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING

Expert-comptable Diplômé

**RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION ET DES POSTULATS
ADOPTES EN VUE DE LA FORMULATION DE L'OPINION D'AUDIT
DE CONFORMITE DES MARCHES PUBLICS DE L'AC**

II. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Selon les TDR, les objectifs de la mission se présentent comme suit :

- **Objectif général :** Effectuer un audit technique et de conformité des procédures des marchés passés au titre de l'année 2022 par l'autorité contractante en référence aux textes en vigueur pendant la période sous revue.
- **Objectifs spécifiques:**
- Effectuer un audit physique, financier et de conformité des procédures des marchés passés au titre de l'année 2022 par l'autorité contractante ;
 - Apprécier la performance du système des marchés publics au niveau de chaque AC sur la base des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité

III. POSTULATS EN VUE DE LA FORMULATION DE L'OPINION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES MARCHES PUBLICS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

- Concernant l'opinion globale de l'auditeur sur la conformité des marchés publics par rapport aux dispositions du code des marchés publics en vigueur**

Échelles de notation :

Titre de l'opinion	Signification de l'opinion	Barème Notation
Sans réserve	Sans réserve – Les marchés publics passés par l'autorité contractante au titre de la période sous revue sont dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux textes législatifs et réglementaires en vigueur	X ≤ 10 %
Favorable	Favorable – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés publics au titre de la période sous revue est “globalement satisfaisante” malgré des anomalies jugées mineures au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	10% < X ≤ 20 %
Partiellement favorable mais avec des réserves	Partiellement favorable mais avec des réserves – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés au titre de la période sous revue présente des risques jugés modérés nécessitant des corrections au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	20% < X ≤ 40%
Défavorable	Opinion défavorable – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés présente des risques et lacunes jugées substantielles nécessitant des actions correctives urgentes au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	40% < X ≤ 70%
Adverse	Opinion adverse – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés est globalement un échec et présente des irrégularités, erreurs et fraudes jugées suffisamment graves au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	70% < X ≤ 100%

ii. **Concernant l'existence de documents obligatoires @ à mettre en place par l'AC pour la conduite de la passation des marchés :**

Concernant l'appréciation de l'existence de certaines pièces obligatoires à mettre en place par l'AC pour l'organisation de son système de passation des marchés, les principes ci-après ont été retenus pour la formulation de notre opinion :

Pourcentage d'absence des pièces (X)	Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires
X ≤ 20 %	Très satisfaisante
20% < X ≤ 40 %	Satisfaisante
40% < X ≤ 60 %	Moyenne
60% < X ≤ 90 %	Insatisfaisante
90% < X ≤ 100 %	Défaillante

@

	Documents attendus	Références du juridiques
1	Plan de passation des marchés de l'exercice sous revue	Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
2	Preuve de validation du PPM par la DNCMP	Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
3	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue	Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
4	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés	Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
5	Registre spécial de dépôt des offres	Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
6	Acte portant AOF de la CCMP	Décision N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 Mars 2022
7	Acte de nomination des membres de la CCMP	Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
8	Acte portant AOF de la PRMP	Décision N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 MARS 2022
9	Acte de nomination de la PRMP	Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
10	Acte portant AOF du SP-PRMP	Article 8 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020
11	Acte de nomination des membres du SP-PRMP	Article 8 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020)
12	Acte de nomination du Chef CCMP	Articles 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020
13	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics	Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
14	Rapports de fin de chaque trimestre pour la CCMP	Article 2 point 7 du décret n°2020 - 597 du 23 décembre 2020
15	Rapports sur la passation et l'exécution des marchés	Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
16	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)	Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
17	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières	Article 1 ^{er} point 12 Décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020

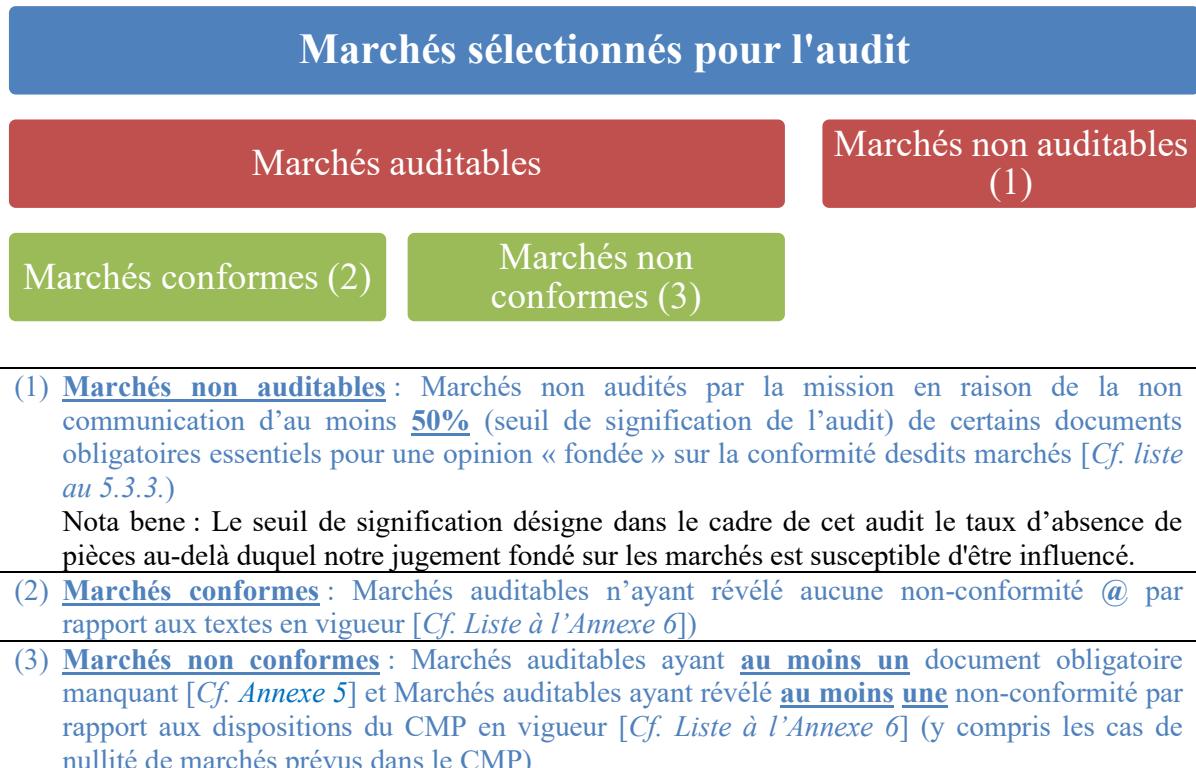
iii. **Concernant la mise en place, l'organisation et le fonctionnement des organes prévus par les textes en vigueur :**

Concernant l'évaluation de la performance de l'autorité contractante en matière de mise en place, d'organisation et de fonctionnement des organes, les principes ci-après ont été retenus pour la formulation de notre opinion :

Pourcentage non-conformité sur les organes (X)	Opinion sur la Performance des organes
0% de non-conformité	Très satisfaisante
$0\% < X \leq 20\%$	Satisfaisante
$20\% < X \leq 40\%$	Moyenne
$40\% < X \leq 60\%$	Insatisfaisante
Plus de 60%	Défaillante

iv. **Concernant la conformité des marchés passés par l'AC**

Dans l'optique de la formulation de l'opinion sur la conformité des marchés, nous proposons une représentation schématique des groupes de marchés comme suit :



(1) **Marchés non auditables** : Marchés non audités par la mission en raison de la non communication d'au moins 50% (seuil de signification de l'audit) de certains documents obligatoires essentiels pour une opinion « fondée » sur la conformité desdits marchés [Cf. liste au 5.3.3.)

Nota bene : Le seuil de signification désigne dans le cadre de cet audit le taux d'absence de pièces au-delà duquel notre jugement fondé sur les marchés est susceptible d'être influencé.

(2) **Marchés conformes** : Marchés auditables n'ayant révélé aucune non-conformité @ par rapport aux textes en vigueur [Cf. Liste à l'Annexe 6])

(3) **Marchés non conformes** : Marchés auditables ayant au moins un document obligatoire manquant [Cf. Annexe 5] et Marchés auditables ayant révélé au moins une non-conformité par rapport aux dispositions du CMP en vigueur [Cf. Liste à l'Annexe 6] (y compris les cas de nullité de marchés prévus dans le CMP)

(a) Nous retenons comme « **non-conformité** » une disposition non respectée du CMP et écorchant l'un des principes de la commande publique ci-après : la transparence, la libre concurrence, l'égalité de traitement et l'équité ; Quant à une « **insuffisance** », il s'agira d'une disposition non respectée du CMP sans incidence sur les principes de la commande publique suscités.

N°	Sources	Dispositions
1	Article 8, alinéa 2 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin	Tout marché dont la passation est soumise à une autorisation préalable d'un organe de contrôle est nul si cette obligation n'a pas été respectée
2	Article 24, alinéa 3 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin Article 5 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des	Les marchés passés par l'autorité contractante dont les montants hors taxes sont supérieurs au seuil de dispense, doivent avoir été préalablement inscrits dans un plan prévisionnel ou révisé, à peine de nullité

	<i>procédures de sollicitation de prix (DRP et DC).</i>	
3	<i>Article 85, alinéa 4 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et article 20, alinéa 5 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix (DRP et DC).</i>	<i>Les marchés qui n'ont pas été approuvés sont nuls et de nul effet</i>
4	<i>Articles 122, 130 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin ; Article 122</i>	<i>Tout contrat obtenu ou renouvelé au moyen de pratiques frauduleuses, ou d'ententes illégales, de renoncement injustifié à l'exécution du marché si sa soumission est acceptée ou d'actes de corruption, ou à l'occasion de l'exécution duquel des pratiques frauduleuses et des actes de corruption ont été perpétré est nul</i>

LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

IV. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A
Monsieur le Président de la HAAC

A
Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation
des Marchés Publics du Bénin (ARMP)

Conformément au contrat de marché n°2024-05/PR/ARMP/PRMP/S-PRMP du 05/08/2024, nous avons procédé à la réalisation de la revue indépendante des procédures de planification, de passation et d'exécution des marchés publics de **Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication** au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation des marchés publics passés et la qualité physique des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics en vigueur pendant la période sous revue au Bénin, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux :

- *Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle, ISSAI 400, relatives à l'audit de conformité, émises par l'Organisation internationale des Institutions de contrôle des finances publiques, INTOSAI et*
- *Bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit.*

Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir l'assurance « raisonnable » que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2022 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur et donc en respectant les principes de la commande publique.

L'audit technique indépendant des marchés publics consiste, après un échantillonnage aléatoire des marchés communiqués par l'autorité contractante effectué selon les TDR, à procéder au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation nationale, communautaire et internationale en vigueur, à des rapprochements et recoupements nécessaires d'informations et à collecter des éléments probants qui justifient les éventuels manquements recueillis.

Nous croyons que notre audit indépendant constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinions de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

Marchés non auditables (1)	Marchés auditables			Marchés sélectionnés (5=1+4)
	Marchés non conformes (2) @	Marchés conformes (3)	Total (4=2+3)	
Nombre	0	10	0	10
%	0	100%	0%	100%

@ dont 0 marché nul et de nul effet en référence aux dispositions du code des marchés publics

Notre opinion sur la conformité des marchés au titre de l'exercice sous revue se présente sous forme de pourcentage moyen qui traduit le degré de non-conformité de l'autorité contractante par rapport au CMP au titre de la période sous revue déterminé comme suit :

N°	Eléments d'appréciation	Taux de performance	%	% Moyen	Rubriques correspondantes dans le rapport
1	Mise en place, Organisation et fonctionnement des organes	Pourcentage d'incomplétude de certaines pièces obligatoires attendues	30%	24%	5.1.1
		Pourcentage de non-conformités des organes de passation et de contrôle de l'Autorité contractante	17%		5.1.2
2	Exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	Pourcentage de non exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au début de la mission	ND	ND	5.2.1
3	Conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés	Pourcentage d'incomplétude des dossiers de marchés	22%	31%	5.3.2
		Pourcentage des marchés non auditables	0%		5.3.3
		Pourcentage des marchés non conformes	100%		5.3.5
		Pourcentage des marchés nuls et de nul effet	0%		5.3.5
		Pourcentage de délais de passation et d'exécution non respectés	33%		5.3.4.4
4	Mise en œuvre des recommandations de la CRD pour les marchés ayant fait l'objet de recours	N/A	N/A		5.2.4
Taux Moyen de non-conformités			29%		

Opinion globale de l'auditeur : « Partiellement favorable mais avec des réserves »

Avec ce taux moyen de non-conformités ou d'irrégularités de **29%**, “La performance de la **Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)** en termes de gestion des marchés au titre de la période sous revue présente des risques jugés modérés nécessitant des corrections au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Fait à Cotonou, le 29 mai 2025



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Chef de file du groupement SYNEX CONSULTING-CCA-Expertises
Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING
Expert-comptable Diplômé

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT

V. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

Les principaux constats qui découlent de la revue de conformité des marchés sélectionnés seront présentés en trois (03) points principaux à savoir :

- *La conformité de la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante en matière des marchés pendant la période sous revue ;*
- *L'appréciation de l'exhaustivité des marchés communiqués, l'utilisation de méthodes peu ou non compétitives pendant la période sous revue, la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs et des décisions éventuelles de la CRD ;*
- *La conformité des procédures de passation et d'exécution (réception et paiement) des marchés publics sélectionnés.*

5.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'AUTORITE CONTRACTANTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

5.1.1 Revue de l'existence effective de certains documents obligatoires attendus

L'efficacité de la passation des marchés publics repose en grande partie sur la disponibilité et la conformité de certains documents requis par la législation en vigueur. Ces documents qui se résument comme suit, sont essentiels pour assurer la transparence et la régularité dans les procédures de passation de l'autorité contractante :

N°	Pièces obligatoires attendues selon les textes en vigueur	DG (1)	Nbre de pièces reçues (a)	Nbre de pièces attendues (b)	% (1-a/b)
1	Plan de passation des marchés de l'exercice sous revue (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
2	Preuve de validation du PPM par la DNCMP (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
2 bi s	PPM obtenu du SIGMaP	NCF	1	1	0%
3	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
4	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	0	1	100%
5	Registre spécial de dépôt des offres coté et paraphé (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
6	Acte de nomination des membres de la CCMP (Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	0	1	100%
7	Acte de nomination du Chef CCMP (Délégué) (art 4 et 5 décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF	0	1	100%

N°	Pièces obligatoires attendues selon les textes en vigueur	DG (1)	Nbre de pièces reçues (a)	Nbre de pièces attendues (b)	% (1-a/b)
8	Acte portant AOF de la CCMP (décision n°2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA du 31 mars 2022)	NCF	0	1	100%
9	Acte de nomination de la PRMP (Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
10	Acte portant AOF de la PRMP	NCF	0	1	100%
11	Acte de nomination des membres du SP-PRMP (art. 8 du décret n°2020-596 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	0%
12	Acte portant AOF du SP-PRMP (art. 8 du décret n°2020-596 du 23 décembre 2020)	NCF	0	1	100%
13	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	0	1	100%
14	Rapports sur la passation et l'exécution des marchés (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	4	4	0%
15	Preuves de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)	INSF	4	4	0%
16	Les documents d'enregistrement (registres ou cahiers de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières	INSF	1	1	0%
Taux moyen d'absence			16	23	30%

DG= Degré de gravité liée à l'absence de la pièce

(0 = absence de la pièce / 1 = présence de la pièce)

Opinion de l'auditeur indépendant

En raison de ce taux d'absence de 30%, nous estimons que la présence de certaines pièces obligatoires auprès de l'AC est jugée "satisfaisante". Toutefois, l'absence des documents suivants est à noter :

- Pièces dont l'absence induit une non-conformité des procédures (NCF) de l'AC :
 - Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (**Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020**)
 - Acte portant AOF de la CCMP (Décision N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 Mars 2022)
 - Acte de nomination des membres de la CCMP (Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
 - Acte portant AOF de la PRMP DECISION N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 MARS 2022
 - Acte portant AOF du SP-PRMP (Article 8 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020)
- Pièces dont l'absence n'a pas d'incidence sur la conformité des procédures (INSF) de l'AC :
 - Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (**Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020**)
 - Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (**Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020**)
 - Rapports de fin de chaque trimestre pour la CCMP (**Article 2 point 7 du décret n°2020 - 597 du 23 décembre 2020**).

Il faut noter que seuls les rapports du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre 2022 du Délégué du Contrôle des marchés nous sont présentés.

Recommandation

Rechercher au niveau des différents acteurs liés à la passation des marchés les causes inhérentes à ces manquements relevés et prendre les dispositions à l'avenir pour mettre en place ces documents conformément aux textes en vigueur.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

Conclusion du cabinet : constat maintenu

5.1.2 *Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'autorité contractante*

Opinion de l'auditeur indépendant

En raison du taux moyen de non-conformité de **17%**, l'évaluation de l'organisation de la mise en place et du fonctionnement des organes de l'AC est jugée « **satisfaisante** ». Ce résultat se décline de façon spécifique pour chaque organe comme suit :

Organes	Taux de non-conformité
Personne Responsable des Marchés Publics	28%
Secrétariat Permanent de la PRMP	0%
Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres	0%
Commission de Contrôle des Marchés Publics	40%
Taux moyen de non-conformité @➔	17%

@cf. détail au niveau du tableau de notation en annexe 3

Le détail des observations relevées par organe est présenté dans les paragraphes ci-après.

5.1.2.1. Personne responsable des marchés (PRMP)

R01 à R011

En ce qui concerne la **mise en place de la PRMP**, la mission a relevé un taux de 28% de non-conformité justifié par la qualité des personnes nommées PRMP et le mandat effectué.

La mission a noté :

- Une alternance au poste de PRMP a été notée au cours de l'exercice 2022 : une PRMP intérimaire nommée le 20/11/2019 par le président de la HAAC par décision n°19-069/HAAC du 20/11/2019 et remplacé le 18/07/2022 par décision n°22-023/HAAC du 18/07/2022. Ces différentes nominations sont conformes aux dispositions des articles 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 et celles des articles 3 et 4 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020.

- La durée du mandat de l'ancienne PRMP est également conforme aux dispositions de l'article 3 décret 2020-596 du 23 décembre 2020 pour avoir fait une durée de 02 ans 08 mois, donc moins de quatre (04) ans pour les deux (02) mandats prévus par les textes. Seulement, aucun acte constatant le renouvellement après son premier mandat de deux (02) ans n'a été présenté ;
- inexistence de diplôme en marchés publics après examen du CV (seul document disponible) de la PRMP intérimaire. En effet, la mission a noté qu'elle est administrateur des finances, A1-05 (cf. décision de nomination n°19-069/HAAC du 20/11/2019) et ne dispose d'aucune expérience pratique prouvée (04 ans minimum) en matière marchés publics. Par contre, *l'examen du CV et de l'attestation de son successeur* nommé en juillet 2022 révèle la qualification requise, car l'intéressé est titulaire d'un master II en marchés publics depuis 2020.
- en matière **d'organisation et de fonctionnement de la PRMP**, la mission a relevé :
 - un rangement des documents dans de meubles de rangement par année ; par contre, elle a relevé l'inexistence d'enregistrement numérique de la documentation. Ceci traduit la non utilisation des méthodes d'archivage modernes et efficientes ;
 - l'absence de preuves de transmission des rapports d'activités à l'ARMP et à la DNCMP conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020.

Recommandation

- Nommer les cadres indiqués au poste de la PRMP en vue du respect des textes ;
- Transmettre les rapports trimestriels et annuel à l'AC, à l'ARMP et à la DNCMP conformément aux exigences, en mettant en place un calendrier de suivi rigoureux pour garantir leur transmission dans les délais impartis ; et
- Numériser l'archivage des dossiers pour se conformer aux textes en vigueur.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

Conclusion du cabinet : constat maintenu

5.1.2.2 Secrétariat Permanent de la PRMP (SP-PRMP)

R012 à R013

La mission n'a relevé aucune insuffisance par rapport à la mise en place et à l'organisation du Secrétariat Permanent de la PRMP en référence aux dispositions de l'article 8 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020. En effet, elle a noté :

- l'existence effective d'un acte de mise en place du secrétariat permanent de la PRMP au titre de l'exercice sous revue à travers la décision n°22-032/HAAC du 08 septembre 2022 nommant deux membres du SP-PRMP disponibles ;
- la présence des personnes qualifiées nommées au secrétariat permanent de la PRMP conformément aux dispositions tels que décrits à travers les profils ci-après :
 - un Chef du Secrétariat Permanent qui est un attaché des services financiers ayant le rang de chef service selon la décision ;

- un Secrétaire administratif, titulaire d'un master I en marché public. Son CV montre qu'il a également une expérience dans le domaine des marchés publics à la date de sa nomination.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

5.1.2.3 Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE)

R014 à R016

La mission a noté **un taux de non-conformité de 0%** sur l'organisation et le fonctionnement de la COE de l'Institution pendant la période sous revue.

A l'issue de nos contrôles, il ressort que la composition et le profil des membres des commissions constituées pendant la période sous revue sont conformes aux critères exigés par les dispositions juridiques en vigueur (article 10 du décret n°2020-596 du 23 décembre 2020) ;

Par ailleurs, la mission, au regard des documents examinés note une séparation claire des fonctions entre les membres du COE et ceux de la CCMP, conformément aux dispositions suscitées.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

5.1.2.4 Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP)

R017 à R025

La mission a relevé **un taux de non-conformité de 40%** sur l'organisation et le fonctionnement de la CCMP pendant la période sous revue. Ce résultat s'explique par les irrégularités ci-après :

- Aucun acte officialisant l'existence juridique de la CCMP au cours de l'exercice 2022. En effet, aucun document n'a été émis ni pour la création de cette cellule, ni pour préciser ses modalités de fonctionnement, en contradiction avec les prescriptions de l'article 15 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 et celles de l'article premier du décret n°2020-597 du 23 décembre 2020, qui encadrent la mise en place et le fonctionnement de la CCMP. Aussi, la mission a-t-elle constaté l'inexistence d'acte de nomination du chef de la CCMP. Néanmoins, selon les échanges entretenus avec la PRMP et les documents examinés, l'Institution possède un Délégué du contrôle des MP qui serait mis à disposition par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Toutefois, l'acte nommant cet agent n'est pas présenté à la mission. Malgré cette limitation, la mission a poursuivi ses investigations pour apprécier la
- composition de la CCMP et évaluer les travaux de cette cellule représentée à notre passage par un seul Agent nommé Délégué du contrôle des MP.
- Deux rapports sur quatre sont présentés à la mission. Il s'agit des rapports du 1^{er} et 2^è trimestre 2022 du Délégué. A l'analyse, la mission a noté une conformité du contenu de chacun des rapports avec le modèle type de l'ARMP.

Recommandation

Respecter les dispositions réglementaires en matière de mise en place de la CCMP dans les règles de l'art.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

5.2. CONSTATS SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUES, L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE, LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ANTERIEURS ET DES DECISIONS EVENTUELLES DE LA CRD

5.2.1. Contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

La mission a été limitée dans son évaluation de l'exhaustivité des marchés communiqués en raison de la non-remise du compte d'engagement, documents essentiels (ordres de virement) pour une analyse complète et précise des transactions liées aux engagements contractés par l'Institution.

Conclusion : La mission ne peut donc attester de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante. Par ailleurs, elle rappelle à l'autorité contractante qu'en vertu des dispositions de l'article 9 sur les modalités de mise en œuvre des procédures du décret n°2020-601 du 23 décembre 2020 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, elle doit à l'avenir coopérer avec les entités privées investies des missions d'audit qui se traduit notamment par la mise à disposition de tous les documents administratifs, juridiques et financiers sollicités.

5.2.2. Commentaire sur l'utilisation de procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

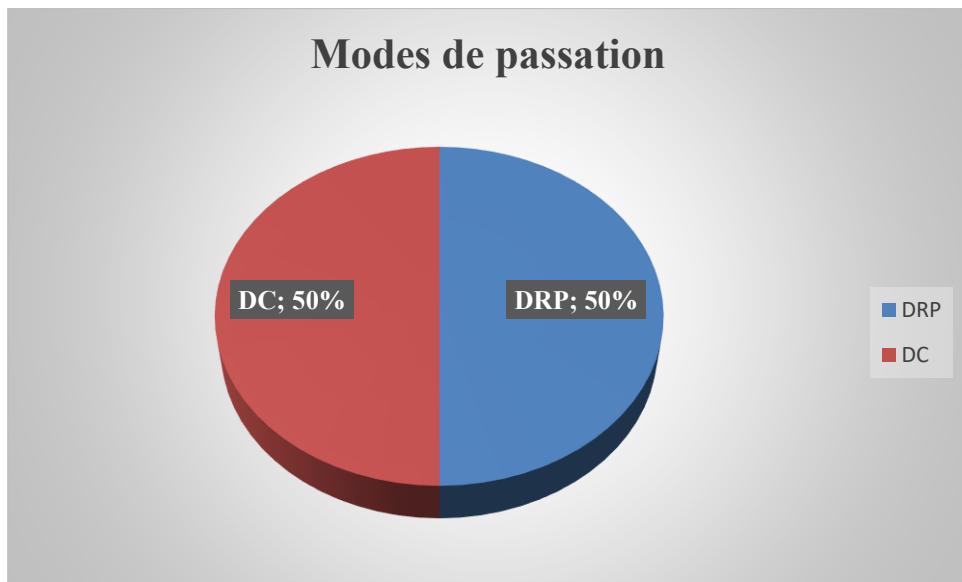
La répartition par procédure des marchés publics passés par l'autorité contractante au titre de la période sous revue se présente comme suit :

Tableau : Répartition des marchés passés sur la période par procédure (communiqués)

Procédures	Nombre	% Nombre
DRP	5	50%
DC	5	50%
TOTAL	10	100%

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



Commentaire : Il ressort de l'exercice 2022 que l'autorité contractante a recouru aux procédures suivantes pour la passation des marchés : procédures de sollicitation de prix à raison de 50 % pour la Demande de Renseignement et de Prix (DRP) et 50% de Demande de Cotation (DC).

5.2.3. Commentaire sur la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes

A la demande de la mission, aucune recommandation antérieure ne lui est communiquée.

5.2.4. Commentaire sur la mise en œuvre des décisions de la CRD pour les marchés ayant fait l'objet de recours

La mission n'a constaté aucun marché ayant fait l'objet d'un recours pendant la période sous revue.

5.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

5.3.1 Echantillonnage

Sur la base des TDR de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
DRP	5	143 991 523
DC	5	38 175 422
Total sélectionné (a)	10	143 991 523
Total complété (Point 3.2.1.) (b)	0	0
Total communiqué (c)	26	287 541 446
% (a+b)/c	38%	50%

Nos contrôles concernant la passation et l'exécution des marchés ont porté sur un total de dix (10) marchés, d'une valeur globale HT de FCFA **143 991 523** parmi lesquels aucun n'a fait l'objet d'un recours auprès de la CRD.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en **annexe 1** du présent rapport.

Les anomalies observées sur les différentes phases de préparation, de déroulement de la passation jusqu'à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

5.3.2 Appréciation de l'existence effective des documents attendus par marché sélectionné

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquées. Cette collecte se traduit par un taux moyen d'incomplétude de **22%** dont les résultats détaillés sont présentés en Annexe **5**. Ce taux s'explique de façon résumée par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents présentés dans le tableau ci-après :

Appréciation de l'existence effective des documents attendus par marché												
Pièces attendues par marché		Nombre de pièces reçues										% de pièces manquantes
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Pièces dont l'absence entraîne une non-conformité (cf. annexe 6.5)	Total des pièces obtenues par marché (a)	14	13	15	13	14	8	8	7	8	8	108
	Total des pièces attendues par marché (b)	17	18	18	18	18	10	10	10	10	10	139
	Nombre total de pièces dont l'absence entraîne la non-conformité (c=b-a)	3	5	3	5	4	2	2	3	2	2	31
Pièces dont l'absence entraîne une insuffisance (cf. annexe 6.5)	Total des pièces obtenues par marché (d)	5	7	8	6	10	10	11	10	10	10	87
	Total des pièces attendues par marché (e)	7	10	11	11	16	11	12	11	11	11	111
	Nombre total de pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (f=e-d)	2	3	3	5	6	1	1	1	1	1	24
Taux moyen d'incomplétude												22%

Il ressort à l'analyse de ce tableau que les dix (10) marchés audités pourraient être déclarés non conformes pour absence ou non élaboration de certaines pièces obligatoires non communiquées comme le prévoit le tableau ci-après :

Détermination de la conformité des marchés en fonction des pièces obligatoires mises à disposition à la mission

N°	Libellé des marchés	Référence SIGMAP du marché	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes	Titulaire du marché
1	Accord-cadre pour le recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture sanitaire des Conseillers et le personnel administratif de la HAAC	S_PRMP_52901	3	<p>Note de service de désignation des membres des commissions ad 'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)</p> <p>Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p>	NSIA (lot 1, 2)
2	Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques au profit de la HAAC	F_PRMP_52074	5	<p>Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>Note de service de désignation des membres des commissions ad 'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)</p> <p>Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>Attestations de service fait ou bordereaux de livraison</p>	DAKI (lot1)
3	Achat de pneus et batteries au profit de la HAAC	F_PRMP_52078	3	<p>Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>Attestations de service fait ou bordereaux de livraison</p>	SOMINC
4	Achat de produits alimentaires, d'entretien et de gels hydroalcooliques au profit de la HAAC	F_PRMP_52076	5	<p>Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI (Article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>Attestations de service fait ou bordereaux de livraison</p>	POPHAMED (lot1)

Détermination de la conformité des marchés en fonction des pièces obligatoires mises à disposition à la mission					
N°	Libellé des marchés	Référence SIGMAP du marché	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes	Titulaire du marché
5	Travaux d'aménagement et de réfection des bureaux au profit de la HAAC	T_PRMP_5211 7	4	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	AFOLAC
6	Acquisition de trois (03) motos hommes et dix (10) motos dames au profit de la HAAC	F_PRMP_5209 7	2	Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	JKDEL ET FILS
7	Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques au profit du RIARC	F_PRMP_5288 0	2	Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	PROMO NEGOCE INTERNATIONA L
8	Achat de produits alimentaires et d'entretien au profit du RIARC	F_PRMP_5288 6	3	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	PRIVAL
9	Acquisition de deux (02) copieurs au profit de la HAAC	F_PRMP_5211 8	2	Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	DJOLO SALIFOU NAWAL
10	Acquisition de dix (10) climatiseurs split de type mural et d'un (01) climatiseur split de type armoire au profit de la HAAC	F_PRMP_5211 9	2	Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	LEDEME ET ASSOCIES
	Nombre de pièces manquantes ayant entraîné la non-conformité des 10 marchés		31		

En résumé, au regard des documents mis à disposition, les postulats définis par la mission et les résultats obtenus, il apparaît clairement que la majorité des marchés pourrait être non conforme pour défaut de communication de certaines pièces obligatoires prévues par les textes en vigueur (cf. Tableau récapitulatif des marchés non conformes au point 5.3.5).

5.3.3 Conclusion sur « l'auditabilité » des marchés sélectionnés

Au regard des pièces communiquées par marché, la mission n'a pas relevé de marchés « non auditables » au niveau de l'autorité contractante. Le détail des pièces obligatoires justifiant l'inexistence de marchés non auditables se décline dans le tableau suivant :

Nº	Liste des pièces dont l'absence à hauteur des 50% (soit à partir de 5) entraîne la non auditabilité du marché	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Accord-cadre pour le recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture sanitaire des Conseillers et le personnel administratif de la HAAC	Marchés passés par la DRP					Marchés passés par la DC				
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
				Fourniture de bureau et consommable informatique au profit de la HAAC	Achat de pneus et batteries au profit de la HAAC	Achat de produits alimentaires, d'entretien et de gels hydroalcooliques au profit de la HAAC	Travaux d'aménagement et de réfection des bureaux au profit de la HAAC	Acquisition de trois (03) motos hommes et dix (10) motos dames au profit de la HAAC	Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques au profit du RIARC	Achat de produits alimentaires et d'entretien au profit du RIARC	Acquisition de deux (02) copieurs au profit de la HAAC	Acquisition de dix (10) climatiseurs split de type mural et d'un (01) climatiseur split de type armoire au profit de la HAAC	
1	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023)	NCF	1	1	1	1	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
3	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial (Article	NCF	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	

N°	Liste des pièces dont l'absence à hauteur des 50% (soit à partir de 5) entraîne la non auditabilité du marché	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Accord-cadre pour le recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture sanitaire des Conseillers et le personnel administratif de la HAAC	Marchés passés par la DRP					Marchés passés par la DC				
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
				Fourniture de bureau et consommable informatique au profit de la HAAC	Achat de pneus et batteries au profit de la HAAC	Achat de produits alimentaires, d'entretien et de gels hydroalcooliques au profit de la HAAC	Travaux d'aménagement et de réfection des bureaux au profit de la HAAC	Acquisition de trois (03) motos hommes et dix (10) motos dames au profit de la HAAC	Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques au profit du RIARC	Achat de produits alimentaires et d'entretien au profit du RIARC	Acquisition de deux (02) copieurs au profit de la HAAC	Acquisition de dix (10) climatiseurs split de type mural et d'un (01) climatiseur split de type armoire au profit de la HAAC	
	69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))												
4	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65 et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
5	PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
6	Note de service de désignation des membres des commissions ad hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)	NCF	0	0	1	1	1	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
7	Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (Article 72 de la loi 2020-26 du 29 sept. 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
8	PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

N°	Liste des pièces dont l'absence à hauteur des 50% (soit à partir de 5) entraîne la non auditabilité du marché	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Accord-accord-cadre pour le recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture sanitaire des Conseillers et le personnel administratif de la HAAC	Marchés passés par la DRP					Marchés passés par la DC				
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
				Fourniture de bureau et consommable informatique au profit de la HAAC	Achat de pneus et batteries au profit de la HAAC	Achat de produits alimentaires, d'entretien et de gels hydroalcooliques au profit de la HAAC	Travaux d'aménagement et de réfection des bureaux au profit de la HAAC	Acquisition de trois (03) motos hommes et dix (10) motos dames au profit de la HAAC	Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques au profit du RIARC	Achat de produits alimentaires et d'entretien au profit du RIARC	Acquisition de deux (02) copieurs au profit de la HAAC	Acquisition de dix (10) climatiseurs split de type mural et d'un (01) climatiseur split de type armoire au profit de la HAAC	
9	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	0	1	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
10	Marché signé, approuvé et enregistré (Article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total des pièces obtenues (A)			9	8	10	9	9	7	7	6	7	7	7
Total des pièces attendues (B)			10	10	10	10	7	7	7	7	7	7	7
Taux d'incomplétude lié à l'auditabilité par Marché (1-A/B)			10%	20%	0%	10%	10%	0%	0%	14%	0%	0%	0%
Postulat défini			50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Conclusion sur l'auditabilité de chaque marché			ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok

(0 = absence de la pièce / 1= présence de la pièce ; OK=Marché auditable, KO=Marché non auditable)

Commentaire :

Pour rappel, il a été retenu dans nos postulats pour la formulation de notre opinion sur la conformité des marchés, qu'un marché est non auditabile si au moins **50%** des pièces obligatoires ci-dessus sont absentes des dossiers de marchés communiqués.

Au regard du tableau ci-dessus, les marchés N°1, 2, 4 et 5 passés par procédure de Demande de Renseignement de Prix (DRP) présentent respectivement des taux de 10%, 20%, 10% et 10% d'absence de pièces obligatoires, tous donc inférieurs au taux du postulat 50% précédemment défini. De même, le marché n°8 passé par procédure de Demande de Cotation (DC) présente un taux d'absence de pièces obligatoires de 14% (inférieur au taux de 50%).

En conclusion, les dix (10) marchés sélectionnés sont tous auditables.

Recommandations :

- S'assurer à l'avenir de l'élaboration de la note de service de désignation des membres des commissions ad hoc d'ouverture et d'évaluation des offres (article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) ;
- S'assurer de la publication de l'avis d'attribution du PV d'attribution provisoire (article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- S'assurer de l'émargement des déposants des offres dans le registre spécial (article de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).

Commentaire de l'autorité contractante

- La note de service de désignation des membres des commissions ad hoc d'ouverture et d'évaluation des offres a été régulièrement prise dans le cadre du processus de passation de chaque marché public audité. Cette note est transmise obligatoirement à la délégation de la DCMP pour la validation du rapport d'évaluation. Tous les marchés audités ont été validé par la délégation de la DCMP. Toutefois le temps de l'audit n'a pas permis de rechercher lesdites notes dans les archives pour les mettre à disposition ;
- La publication de l'avis d'attribution du PV d'attribution provisoire est toujours effectuée ;
- Il existe bel et bien à la PRMP, un registre spécial coté et paraphé par l'ARMP où l'émargement des déposants des offres s'effectue régulièrement. Ce document n'a pas été audité par l'auditeur

Conclusion du cabinet : constat maintenu

- La mission a durée trois mois. La PRMP pourrait fournir les informations à temps si elles étaient vraiment disponibles. Autrement, un problème d'archivage se pose ;
- Preuve non fournie pour les marchés : **DRP 52074** relatif à l'achat de Fournitures de bureau et de Consommables informatiques au profit de la HAAC ; **DRP 52076** pour Fournitures Produit alimentaire et gel ; **DRP 52117** pour Travaux de réfection de bureaux au siège de la HAAC (confer tableau de détermination de l'auditabilité à la page 26) ;
- Les plis des offres relatives au dossier de marché « ***d'achat de produits alimentaires et d'entretien au profit du RIARC*** » n'ont pas fait l'objet d'émargement du registre spécial coté et paraphé que la mission a bien audité alors que ce dossier de marché est un dossier du PTAB 2022 de la HAAC.

5.3.4 Appréciation de la procédure de passation et d'exécution des marchés auditables

Pour rappel, le nombre de marchés auditables est de 10.

Les principales insuffisances relevées suivant ces deux rubriques sur chacune des phases liées à la passation et à l'exécution des marchés sont détaillées dans les paragraphes ci-après.

5.3.4.1 Phase de préparation du marché

RC01 à RC03

▪ Non-conformités d'ordre général relevées sur la majorité des marchés :

La mission n'a relevé aucune insuffisance d'ordre général entraînant la non-conformité des marchés passés.

5.3.4.2 Phase du déroulement de la procédure de passation

a. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

L'échantillon des marchés sous revue ne comporte aucun marché passé par la procédure d'appel d'offres restreint.

RC04 à RC06

Non applicable

b. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

L'échantillon des marchés sous revue ne présente aucun marché passé par la procédure d'entente directe.

RC07 à RC09

Non applicable

c. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à la DRP s'il y a lieu

RC10 à RC13

La revue de l'ensemble des marchés passés par la procédure de demande de renseignement de prix (DRP) n'appelle aucune observation significative. La mission a noté le respect des conditions spécifiques de recours à la DRP

Commentaire de l'Autorité contractante

Les marchés publics sont passés chaque année selon le plan de passation des marchés publics (PPM) élaboré sur la base du plan de travail annuel (PTA) de chaque année. Le PTA est validé chaque année par la DNCF qui indique les activités opérationnelles, les tâches ou les sous-tâches. Le PPM aussi, quant à lui est validé par la DCMP avant son exécution.

En conséquence, il n'est impossible de les grouper les marchés indexés lors de la mise en œuvre du PPM

Par ailleurs, le marché N°4 a connu une relance. La mission a révélé un délai de 10 jours calendaires entre la date de relance et celle de réception des offres contrairement aux prescriptions réglementaires de trois (03) jours calendaires en référence à l'article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC.

Toutefois, les éléments suivants ont été conformes aux exigences :

- le montant HT de chaque marché respecte les conditions relatives aux seuils de passation des marchés publics prévues pour ce mode de passation en référence aux dispositions de l'article 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 ;
- le nombre minimum de plis soumis par marché était égal ou supérieur à trois pour le premier et le seul avis d'appel à concurrence de chacun des marchés de DRP 1, 2, 3 et 5 ;
- les conditions des marchés passés sont conformes au référentiel national des prix de l'exercice 2022 ;
- aucune négociation sur le prix proposé par le soumissionnaire dans son offre n'a été observée conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2022.

d. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à la DC s'il y a lieu

Au nombre des marchés sélectionnés, cinq (05) marchés ont été passés par la procédure de DC.

RC14 à RC15

La mission n'a pas relevé d'anomalie significative sur le respect des conditions spécifiques liées à la DC en matière du respect des seuils de passation des MP en particulier.

Commentaire de l'Autorité contractante

Les marchés publics sont passés chaque année selon le plan de passation des marchés publics (PPM) élaboré sur la base du plan de travail annuel (PTA) de chaque année. Le PTA est validé chaque année par la DNCF qui indique les activités opérationnelles, les tâches ou les sous-tâches. Le PPM aussi, quant à lui est validé par la DCMP avant son exécution.

En conséquence, il n'est impossible de les grouper les marchés indexés lors de la mise en œuvre du PPM

Par ailleurs, notons que la mission a relevé quelques points positifs au niveau du respect des conditions spécifiques liées à la DC à savoir :

- Le montant HT des marchés en DC respecte les conditions relatives aux seuils de passation des marchés publics prévues pour ce mode de passation en référence aux dispositions de l'article 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 ;
- Le nombre minimum de plis relatifs aux procédures en DC soumis étant égal ou supérieur à 3 pour le premier et le seul avis à consultation lancé pour ce marché conformément à l'article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020).

RC16 à RC26

e. Dossier d'appel à concurrence

Tous les marchés examinés sont des marchés de sollicitation de prix, donc concernés par cette étape.

- **Non-conformités d'ordre général relevées sur la majorité des marchés :**

La mission n'a relevé aucune insuffisance d'ordre général entraînant la non-conformité des marchés passés. En effet, les éléments suivants ont été conformes aux dispositions législatives et réglementaires:

- Absence de conflits d'intérêts relatifs aux soumissionnaires tel que défini par l'article 61 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ;
- Exactitude pour le titulaire du marché des mentions relatives aux capacités techniques et financières ou aux pièces demandées dans le DAC (production de fausses pièces, fausses mentions contenues dans l'offre, chèque sans provision à titre de garantie de soumission, etc.) conformément aux dispositions de l'article 64 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

f. Publicité des avis d'appel d'offres ouvert et avis de pré-qualification

Les marchés de DRP examinés sont concernés par cette étape.

RC27 à RC27 bis

Les marchés passés par la procédure de Demande de Renseignement de Prix (DRP) respectent les exigences prévues par l'article 53 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 et l'article 15 du décret 605 du 23 décembre 2020. De plus, tous les avis d'appel à concurrence examinés mentionnent clairement la date et l'heure limites de dépôt des plis, conformément aux dispositions de l'article 54 de la loi suscitée. Les preuves de publication des dossiers à la CCIB, à la Préfecture de Cotonou ont été présentées à la mission conformément au décret suscité.

g. Présentation des offres

RC28 à RC31

La mission n'a relevé aucune insuffisance sur cette rubrique au regard des pièces mises à sa disposition. En effet, les éléments suivants ont été conformes aux textes en vigueur :

- La garantie d'offre requise a été dûment communiquée par les soumissionnaires (hors Prestations Intellectuelles) et la garantie d'offre de l'attributaire a été délivrée par une institution bancaire ou un organisme financier habilité, conformément à l'article 68 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.
- La soumission de l'attributaire a été signée par le représentant légal dûment habilité, et le cas échéant, la procuration délivrée par ce dernier a été fournie, en conformité avec les dispositions de l'article 66 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.
- Etc.

h. Réception des offres

RC32

- *La mission a relevé la concordance entre les informations sur les différentes pièces liées à la réception des offres (Avis d'appel à concurrence, Registre spécial des offres, PV de réception des offres, etc.).*

Par contre, elle a noté quelques irrégularités détaillées comme suit :

i. Ouverture des offres

RC33 à RC36 bis 2

Aucune observation majeure n'a été faite par la mission au regard des pièces présentées. Par contre, des insuffisances ont été relevées.

▪ Insuffisances relevées sur la majorité des marchés :

Les offres ne sont pas paraphées par les membres de la COE.

Recommandation

Faire les membres de la COE parapher les offres en référence aux bonnes pratiques en matière de gestion des marchés publics.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

Conclusion du cabinet : constat maintenu

j. Evaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire

RC37 à RC41

Tous les marchés sont concernés par cette phase de la procédure et ont donc fait l'objet d'examen.

En conclusion, la revue de l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante n'a relevé aucune insuffisance sur cette rubrique au regard des pièces mises à la disposition de la mission. En effet, les éléments suivants ont été conformes aux textes en vigueur :

- Sélection des offres suivant les critères prévus au préalable dans le dossier d'appel à concurrence (article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- Rapports d'évaluation signés par tous les membres de la COE (article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- Bonne utilisation du modèle type de PV d'attribution provisoire (art 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020, art premier du décret 2020-602, Décision n°2021-17 du 30 décembre 2021 de l'ARMP)

- Validation des différents PV d'attribution provisoire par la CCMP ou la DNCMP selon le seuil (article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- Respect du quorum (3/5 des membres au moins) pour la délibération de la COE (article 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)

k. Notification de l'attribution du marché

Tous les marchés examinés sont concernés par cette étape de la procédure.

RC42 à RC42 bis

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à notre appréciation. En effet, la mission a constaté que :

- Une concordance entre les différentes pièces liées à la notification d'attribution du marché (PV d'ouverture, PV d'évaluation, PV d'attribution)
- Les différents PV d'attribution provisoire ont été signés par la PRMP conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ;
- Etc.

l. Contrat de marché, Signature, Approbation, enregistrement du marché et notification du marché au titulaire du marché

Tous les marchés examinés sont concernés par cette étape de la procédure.

RC43 à RC50

La revue des marchés audités par la mission n'a révélé aucune irrégularité dans cette rubrique, au regard des pièces mises à disposition. En effet, les éléments suivants se sont avérés conformes aux dispositions en vigueur :

- Présence de toutes les pièces constitutives des marchés examinés (Article 83 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Utilisation du modèle de contrat prévu dans le dossier type d'appel à concurrence (article 26 du décret 2022-080) ;
- Conformité entre les marchés signés et les prestations prévues dans le Dossier d'Appel à la Concurrence (DAC), sans écarts majeurs, tant sur le plan technique que financier, entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier (article 83 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- Signature des marchés par la PRMP (Article 84 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020/Article 10 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Signature des marchés par l'attributaire du marché approprié ou le représentant habilité de l'attributaire du marché s'il y a lieu (Article 84 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- Approbation des marchés par une autorité compétente (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- Immatriculation régulière des contrats de marché suivant l'article 5 point 5 du décret 2020-598 du 23 décembre 2020
- Enregistrement des marchés auprès du service des impôts avant le début de son exécution (article 86 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ;

- Notification des marchés effectuée avant la date de son enregistrement auprès des services fiscaux (article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Etc.

5.3.4.3 Phase de l'exécution du marché (post-attribution : réception et règlement)

a. Réception et règlement du marché

Tous les marchés examinés sont concernés par cette étape de la procédure.

RC51 à RC62

- **Insuffisances d'ordre général « entraînant la non-conformité des marchés » :**

La mission n'a relevé aucune insuffisance d'ordre général entraînant une non-conformité des marchés passés.

- **Insuffisances d'ordre spécifique relevées sur les marchés n'entraînant pas la non-conformité des marchés :**

La mission a noté des insuffisances d'ordre général n'entrant pas de non-conformité. En effet, aucune preuve de paiement n'a été mise à disposition de la mission pour apprécier le respect des dispositions en vigueur en matière de réception et de règlement des marchés.

Recommandation

Mettre à la disposition des missions de contrôle et d'audit toutes les preuves de paiement afin de permettre les contrôles appropriés.

Commentaire de l'Autorité contractante

Les preuves de paiement des marchés audités à savoir la facture fournisseur, le mandat émis, l'avis de non objection de la DNCF, ont été mis à la disposition lors de l'audit. Quant aux ordres de virement du montant de chaque marché, l'auditeur pourrait questionner un échantillon de fournisseurs/prestataires des marchés audités pour s'assurer du paiement effectif desdits marchés.

Conclusion du cabinet : constat maintenu

Ordres de virement, preuves principales justificatives des paiements non fournis

b. Vérification du respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

RC63 à RC64

Aucun dossier n'a fait l'objet d'avenant au titre de l'année 2022.

5.3.4.4 Commentaire sur les délais de passation des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Les contrôles ont porté sur vingt (20) principaux délais que la mission a identifiés. Les observations issues des contrôles sont résumées comme suit :

TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LES DELAIS DE PASSATION DES MARCHES

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	Norme (jour)	Constats													
				DRP					DC					Constats			
				DRP 52901 Service Assurance Lot 1 & 2 ttc 26112464 + 2594948 = 28.707.412	DRP 52074 Fournitures bureau/C 1 : lot1 fourniture bureau : ttc 7.266.159	DRP 52078 Fournitures pneus + Batterie ttc 25.490.946	DRP 52076 Fournitures Produit Al/gel, TTC 7.765.248	DRP 52117 Travaux réfection Bureau/ TTC 29.985.747	DC 52097 Fournitures moto / TTC 10.442.640	DC 52880 Fournitures bureau/ TTC 7176400	DC 52886 Fournitures Produit alim/ ttc 7028350	DC 52118 Fournitures 2 Copieurs TTC 7.690.000	DC 52119 Fournitures 10 Split + 1 Mural/TC 10.000.000	Nombre de délais observés [hors N/A] (a)	Nombre de limitation s pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	% de délais non respectés (c/[a-b])
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
1	Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur le DAC (art 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF		1	1	1	0	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	0	1	20%
2	Délai de production d'informations complémentaires pour l'appréciation de la capacité financière d'un soumissionnaire (art 59 du décret 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF		ND	ND	ND	ND	ND	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	-
3	Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (art 4 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF		1	1	1	1	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	0	0	0%
4	Délai de réception des offres par la PRMP (art 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	NCF		1	1	1	0	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	0	1	20%
5	Délai pour le dépôt des offres en cas de relance si nombre d'offres reçues inférieur à 3 (consultations restreintes : AOR, préqualification) (art 70 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	INSF		N/A	N/A	N/A	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1	0	1	100%

TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LES DELAIS DE PASSATION DES MARCHES

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	Norme (jour)	Constats													
				DRP					DC					Constats			
				DRP 52901 Service Assurance Lot 1 & 2 ttc 26112464 + 2594948 = 28.707.412	DRP 52074 Fournitures bureau/C 1 : lot1 fourniture bureau : ttc 7.266.159	DRP 52078 Fournitures pneus + Batterie ttc 25.490.946	DRP 52076 Fournitures Produit Al/gel, TTC 7.765.248	DRP 52117 Travaux réfection Bureau/ TTC 29.985.747	DC 52097 Fournitures moto / TTC 10.442.640	DC 52880 Fournitures bureau/ TTC 7176400	DC 52886 Fournitures Produit alim/ ttc 7028350	DC 52118 Fournitures 2 Copieurs TTC 7.690.000	DC 52119 Fournitures 10 Split + 1 Mural/ TTC 10.000.000	Nombre de délais observés [hors N/A] (a)	Nombre de limitation s pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	% de délais non respectés (c/[a-b])
6	Délai prescrit pour le déroulement de l'évaluation des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (art 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) / (art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	INSF		1	1	1	1	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	0	0	0%
7	Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur les rapports d'analyse des offres (art 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF		1	1	1	1	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	0	0	0%
8	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (art 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (art 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	INSF		0	ND	1	ND	ND	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	3	1	50%
9	Délai pris par l'organe de contrôle compétent pour donner son avis sur le projet de marché pour approbation (art 4 point 6 et art 5 point 4 du décret 2020-600)	INSF		1	1	0	ND	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	1	2	50%
10	Délai entre la réception du projet de marché validé par l'organe de contrôle compétent et la signature du contrat par le titulaire du	INSF		0	0	0	ND	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	1	3	75%

TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LES DELAIS DE PASSATION DES MARCHES

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	Norme (jour)	Constats													
				DRP					DC					Constats			
				DRP 52901 Service Assurance Lot 1 & 2 ttc 26112464 + 2594948 = 28.707.412	DRP 52074 Fournitures bureau/C I : lot1 fourniture bureau : ttc 7.266.159	DRP 52078 Fournitures pneus + Batterie ttc 25.490.946	DRP 52076 Fournitures Produit Al/gel, TTC 7.765.248	DRP 52117 Travaux réfection Bureau/ TTC 29.985.747	DC 52097 Fournitures moto / TTC 10.442.640	DC 52880 Fournitures bureau/ TTC 7176400	DC 52886 Fournitures Produit alim/ ttc 7028350	DC 52118 Fournitures 2 Copieurs TTC 7.690.000	DC 52119 Fournitures 10 Split + 1 Mural/ TTC 10.000.000	Nombre de délais observés [hors N/A] (a)	Nombre de limitations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	% de délais non respectés (c/[a-b])
	Marché (art 3 point 10 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)																
11	Délai de signature du marché par la PRMP (art 3 point 11 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF		0	1	0	ND	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	1	3	75%
12	Délai d'approbation du marché (article 6 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	0	0	0%
13	Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (article 3 point 12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF		ND	1	0	ND	ND	1	1	0	0	0	10	3	4	57%
14	Délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat	INSF		ND	ND	ND	ND	ND	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	5	0	-
15	Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation)	INSF		1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	10	0	6	60%
16	Délai contractuel d'exécution du marché	INSF		ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	10	10	0	-
17	Délai pour la constitution de la garantie de bonne exécution (articles 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	ND	ND	ND	-

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	Norme (jour)	TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LES DELAIS DE PASSATION DES MARCHES														
				DRP					DC					Constats				
				DRP 52901 Service Assurance Lot 1 & 2 ttc 26112464 + 2594948 = 28.707.412	DRP 52074 Fournitures bureau/C I : lot1 fourniture bureau : ttc 7.266.159	DRP 52078 Fournitures pneus + Batterie ttc 25.490.946	DRP 52076 Fournitures Produit Al/gel, TTC 7.765.248	DRP 52117 Travaux réfection Bureau/ TTC 29.985.747	DC 52097 Fournitures moto / TTC 10.442.640	DC 52880 Fournitures bureau/ TTC 7176400	DC 52886 Fournitures Produit alim/ ttc 7028350	DC 52118 Fournitures 2 Copieurs TTC 7.690.000	DC 52119 Fournitures 10 Split + 1 Mural/ TTC 10.000.000	Nombre de délais observés [hors N/A] (a)	Nombre de limitation s pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	% de délais non respectés (c/[a-b])	
18	Délai de libération de la garantie de bonne exécution à l'expiration du délai de garantie ou en l'absence de délai de garantie immédiatement suivant la réception des travaux, fournitures et services (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF		N/A	ND	ND	ND	ND	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	4	4	0	-
19	Délai de restitution de la garantie (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	ND	ND	ND	ND	-
	Total des délais														95	28	22	33%
	Pourcentage de délais non appréciés pour défaut de pièces appropriées (b/a)														29%			

N/A : Non applicable, NDO : Nombre de délais observés, NCF : Délai dont le respect entraîne la non-conformité du marché / INSF : Délai dont le non-respect est sa conformité du marché, L= Limitations ; N/A = Non applicable

Commentaire relatif à la notation des anomalies sur les délais de passation des marchés

Le tableau synoptique d'appréciation des délais de passation et d'exécution des marchés ci-dessus révèle les constats suivants (cf. *Détails en annexe 3*).

- **28** cas de délais n'ont pu être appréciés, soit 29% de limitations pour défaut de pièces appropriées en vue de la mise en œuvre des diligences
- **22** cas de délais non respectés, soit un taux moyen de non-respect des délais de **33%** justifié essentiellement par ces taux ci-après non respectés :
 - Délai pour le dépôt des offres en cas de relance si nombre d'offres reçues inférieur à 3 (100%)
 - Délai entre la réception du projet de marché validé par l'organe de contrôle compétent et la signature du contrat par le titulaire du marché (100%).

Recommandations

- Mettre en place à l'avenir toute la documentation (y compris un registre pour la transcription datée de toutes opérations liées à la passation et à l'exécution des marchés) appropriée pour le contrôle du respect des délais prévus par la réglementation en vigueur ;
- Identifier toutes les causes inhérentes au non-respect des délais et proposer des actions correctives appropriées.

Commentaire de l'Autorité contractante

La documentation liée à chaque opération de passation et d'exécution des marchés publics est mise en place et permet le contrôle des délais prévus par la réglementation en vigueur. C'est d'ailleurs cette documentation qui a permis le contrôle lors de l'audit et aucun non-respect de délai n'a été relevé

Conclusion du cabinet : constat maintenu

Quant aux délais ci-après dont le non-respect entraîne la non-conformité du marché, les résultats ci-après ont été observés :

N°	Liste des délais dont le non-respect entraîne la non-conformité du marché	Liste des marchés concernés
3	Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (article 53 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO article 13 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	NEANT
4	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR)/(article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	NEANT
8	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	NEANT

5.3.5 Conclusions sur la conformité des marchés

A l'issue des vérifications, les résultats obtenus sur la conformité des marchés sont résumés dans le tableau ci-après :

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures											
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Conformité	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
									Pour non-respect de certaines délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
1	1 & 2	DRP	Accord-cadre pour le recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture sanitaire des Conseillers et le personnel administratif de la HAAC	Service	28 707 412	NSIA	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (art 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (art 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Note de service de désignation des membres des commissions ad 'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)	
2		DRP	Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques au profit de la HAAC	Service	7 266 159	Ets DAKI	Non	Non		Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
3		DRP	Achat de pneus et batteries au profit de la HAAC	Fourniture	25 490 946	ETS SOMINC	Non	Non		Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures											
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Conformité	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
									Pour non-respect de certaines délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
4	Lot1	DRP	Achat de produits alimentaires, d'entretien et de gels hydroalcooliques au profit de la HAAC	Fourniture	7 765 248	SOCIETE POPHAMED	Non	Non	Délai de réception des offres par la PRMP (art 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 sept. 2020) Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI (Art. 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	Nombre minimum de plis inférieur à 3 pour le premier avis d'appel à consultation/ non-respect d'un délai de 3 jours pour une seconde publication (art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)
5		DRP	Travaux d'aménagement et de réfection des bureaux au profit de la HAAC	Travaux	29 985 747	AFOLAC	Non	Non		Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 sept. 2020) Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 sept. 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	
6		DC	Acquisition de trois (03) motos hommes et dix (10) motos dames au profit de la HAAC	Fourniture	10 442 640	Sté JKDEL & FILS	Non	Non		Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	
7		DC	Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques au profit du	Fourniture	7 176 400	Sté PROMO NEGOCE INTERNATIONA	Non	Non		Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	Marché fractionné (faire la somme des montants prévus pour des marchés)

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures											
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Conformité	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
									Pour non-respect de certaines délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
			RIARC			L				Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	de même objet au niveau du PPM et de la liste des marchés communiqués et la comparer au seuil de passation) (art 24 de la loi 2020-26 du 29 sept. 2020)
8	DC	Achat de produits alimentaires et d'entretien au profit du RIARC	Fourniture	7 028 350	Ets PRIVAL	Non	Non		Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	Marché fractionné (faire la somme des montants prévus pour des marchés de même objet au niveau du PPM et de la liste des marchés communiqués et la comparer au seuil de passation) (art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
									Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	Marché fractionné (faire la somme des montants prévus pour des marchés de même objet au niveau du PPM et de la liste des marchés communiqués et la comparer au seuil de passation) (art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
									Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	Marché fractionné (faire la somme des montants prévus pour des marchés de même objet au niveau du PPM et de la liste des marchés communiqués et la comparer au seuil de passation) (art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
									Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	Marché fractionné (faire la somme des montants prévus pour des marchés de même objet au niveau du PPM et de la liste des marchés communiqués et la comparer au seuil de passation) (art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
9	DC	Acquisition de deux (02) copieurs au profit de la HAAC	Fourniture	7 690 000	DJOLO SALIFOU NAWAL	Non	Non		Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	Marché fractionné (faire la somme des montants prévus pour des marchés de même objet au niveau du PPM et de la liste des marchés communiqués et la comparer au seuil de passation) (art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
10	DC	Acquisition de dix (10) climatiseurs split de type mural et d'un (01) climatiseur split de type armoire au profit de la HAAC	Fourniture	10 000 000	LEDEME ET ASSOCIES	Non	Non		Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		
									Attestations de service fait ou bordereaux de livraison		

Conclusion générale :

A l'issue de ses vérifications, la mission a constaté que les dix (10) marchés auditables sont non conformes. Soit un taux de 100% des marchés sélectionnés sont non conformes dont zéro (0) marché nul et de nul effet.

Commentaire de l'Autorité contractante

La documentation liée à chaque opération de passation des marchés publics audités existe et mise à la disposition pendant la période de l'audit. Les bordereaux de livraison, tous les PV de livraison ainsi que les avis d'attributions provisoires et définitives sont également élaborés et délivrés pour les marchés en DRP.

Conclusion du cabinet : constat maintenu

Lors du contrôle, certaines pièces demandées ne sont pas mises à disposition de la mission. On peut citer entre autres : les avis d'attributions définitives et les attestations de services fait pour la plupart des dossiers de marché comme l'indique notre tableau récapitulatif des non-conformités de la page 42 à 44.

VI. ANNEXES

- *Listes des marchés communiqués et sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante _ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Tableaux de notation des anomalies (annexe 3)*
 - o *Sur les organes*
 - o *Sur les procédures*
 - o *Sur les délais de passation et d'exécution des marchés*
- *Liste de présence de la séance de restitution (annexe 4)*
- *Liste des pièces dont l'absence entraîne la non-conformité du marché (annexe 5)*
- *Liste des non-conformités par rapport aux dispositions du CMP en vigueur (annexe 6)*
- *Tableau récapitulatif des recommandations (annexe 7)*

**Annexe 1. : Listes des marchés communiqués et sélectionnés respectivement pour
l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique**

Annexe 1.1. Liste des marchés communiqués par l'Autorité contractante

N° d'ordre	Référence SIGMAP du marché	Libellé des marchés	Type de procédures de passation des marchés	Nature du marché	Autorité Contractante	Financement	Montant des marchés FCFA TTC	Nom de l'attributaire	Nationalité de l'attributaire	Date de lancement du DAC ou d'ANO	Date d'approbation du marché	Date de notification du marché	Taux d'exécution au 31/12/2022	Niveau d'exécution actuel du marché
1	S_PRMP_52901	Accord-cadre pour le recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture sanitaire des Conseillers et le personnel administratif de la HAAC	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Services	HAAC	Budget National	30 177 966	NSIA (lot 1)	Béninoise	29/12/2021	19/09/2022	21/01/2022	33%	90%
								NSIA (lot 2)		29/12/2021	19/09/2022	21/01/2022	33%	90%
2	F_PRMP_52074	Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques au profit de la HAAC	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	HAAC	Budget National	15 254 237	DAKI (lot1)	Béninoise	05/05/2022	27/09/2022	01/06/2022	100%	Exécuté
								JKDEL ET FILS (LOT2)		05/05/2022	27/09/2022	01/06/2022	100%	Exécuté
3	F_PRMP_52880	Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques au profit du RIARC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	6 355 932	PROMO NEGOCE INTERNATIONAL	Béninoise	15/04/2022	27/09/2022	26/04/2022	100%	Exécuté
4	F_PRMP_52886	Achat de produits alimentaires et d'entretien au profit du RIARC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	5 968 644	PRIVAL	Béninoise	15/04/2022	19/09/2022	26/04/2022	100%	Exécuté
5	F_PRMP_52118	Acquisition de deux (02) copieurs au profit de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	6 779 661	DJOLO SALIFOU NAWAL	Béninoise	07/09/2022	21/11/2022	14/09/2022	100%	Exécuté
6	F_PRMP_52119	Acquisition de dix (10) climatiseurs split de type mural et d'un (01) climatiseur split de type armoire au profit de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	8 474 576	LEDEME ET ASSOCIES	Béninoise	15/06/2022	19/09/2022	24/06/2022	100%	Exécuté
7	F_PRMP_52097	Acquisition de trois (03) motos hommes et dix (10) motos dames au profit de la HAAC	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	HAAC	Budget National	12 711 864	JKDEL ET FILS	Béninoise	28/11/2022	23/11/2022	06/12/2022	100%	Exécuté
8	T_PRMP_52117	Travaux d'aménagement et de réfection des bureaux au profit de la HAAC	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Travaux	HAAC	Budget National	25 423 728	AFOLAC	Béninoise	21/11/2022	28/12/2022	13/12/2022	100%	Exécuté
9	F_PRMP_52078	Achat de pneus et batteries au profit de la HAAC	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	HAAC	Budget National	21 607 627	SOMINC	Béninoise	04/11/2022	28/12/2022	30/11/2022	100%	Exécuté
10	F_PRMP_52076	Achat de produits alimentaires, d'entretien et de gels hydro alcooliques au profit de la HAAC	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	HAAC	Budget National	11 237 288	POPHAMED (lot1)	Béninoise	27/06/2022	21/11/2022	05/09/2022	100%	Exécuté
								ESA-BUSINESS (lot2)		27/06/2022	30/11/2022	05/09/2022	100%	Exécuté
11	F_PRMP_52116	Acquisition de matériels audiovisuels au profit de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	4 944 800	ESA-BUSINESS	Béninoise	12/05/2022	26/10/2022	24/05/2022	100%	Exécuté
12	F_PRMP_52089	Acquisition de matériels informatiques (ordinateurs de bureau, imprimantes, onduleurs, régulateurs, etc.) au profit de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	9 800 847	SOMINC	Béninoise	07/11/2022	23/12/2022	16/11/2022	100%	Exécuté
13	F_PRMP_52086	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau au profit de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	9 727 161	GSD SARL	Béninoise	07/11/2022	20/12/2022	16/11/2022	100%	Exécuté
14	F_PRMP_52115	Acquisition des matériels électriques et de plomberie au profit de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	5 501 245	GLOBAL FOURNITURE CENTER	Béninoise	14/04/2022	27/09/2022	26/04/2022	100%	Exécuté
15	F_PRMP_61922	Recrutement d'un prestataire de service pour l'édition des rapports, bulletins, recueil de Décision et l'achat des livres pour enrichir le fonds documentaire de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	8 474 576	N-TEC SARL	Béninoise	07/11/2022	26/12/2022	16/11/2022	100%	Exécuté

N° d'ordre	Référence SIGMAP du marché	Libellé des marchés	Type de procédures de passation des marchés	Nature du marché	Autorité Contractante	Financement	Montant des marchés FCFA TTC	Nom de l'attributaire	Nationalité de l'attributaire	Date de lancement du DAC ou d'ANO	Date d'approbation du marché	Date de notification du marché	Taux d'exécution au 31/12/2022	Niveau d'exécution actuel du marché
16	F_PRMP_52120	Acquisition de matériels de stockage (anti-virus, carte d'acquisition, disque dur...) au profit de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	4 237 288	GGL SERVICES	Béninoise	07/11/2022	20/12/2022	16/11/2022	100%	Exécuté
17	F_PRMP_67534	Achat de diverses pièces de rechange pour l'entretien et la réparation de divers mobiliers et matériels du bureau (plomberie, copieurs, climatiseurs, ordinateurs etc....)	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	7 096 050	IMPRIMERIE SOUS LES AILES DE DIEU	Béninoise	07/11/2022	28/12/2022	16/11/2022	100%	Exécuté
18	S_PRMP_52896	Accord-cadre pour le recrutement d'un prestataire pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments abritant le siège, l'annexe, les six (06) antennes régionales (Lokossa, Abomey, Parakou, Natitingou, Allada et Porto-Novo) de la HAAC et de l'espace vert du siège	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Services	HAAC	Budget National	26 075 726	CIPA JESSOUGNON (lot 1)	Béninoise	31/12/2021	19/09/2022	16/02/2022	33%	90%
								CIPA JESSOUGNON (lot 2)		31/12/2021	19/09/2022	16/02/2022	33%	90%
19	S_PRMP_52137	Entretien et réparation des climatiseurs au siège, l'annexe et dans les antennes régionales de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Services	HAAC	Budget National	4 205 250	BEAUX ŒUVRES ET FROID	Béninoise	17/01/2022	19/09/2022	24/01/2022	100%	Exécuté
20	S_PRMP_52130	Rehabilitation de la télédistribution des chaînes de télévisions dans les locaux du siège, de l'annexe et les antennes de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Services	HAAC	Budget National	6 779 661	MULTITECH EQUIPEMENT SERVICES	Béninoise	07/11/2022	27/12/2022	16/11/2022	100%	Exécuté
21	S_PRMP_67535	Acquisition et installation d'un système de conférence et de sonorisation dans la salle de réunion du siège	Demande de Cotation (DC)	Services	HAAC	Budget National	7 941 525	BENIN BROADCASTING ET ELECTRONICS SARL	Béninoise	07/11/2022	27/12/2022	16/11/2022	100%	Exécuté
22	S_PRMP_67537	Fournitures et installations des caméras de surveillance dans les bureaux du président, du DAF, de la PRMP, le hall, les parkings et la devanture de l'annexe de la HAAC.	Demande de Cotation (DC)	Services	HAAC	Budget National	7 206 896	ZOHOUNKE BUSINESS PLUS	Béninoise	07/11/2022	20/12/2022	16/11/2022	100%	Exécuté
23	S_PRMP_67539	Abonnement au bouquet canal + au profit de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Services	HAAC	Budget National	9 322 034	REHOBOTH TECHNOLOGIE	Béninoise	17/01/2022	19/09/2022	24/01/2022	100%	Exécuté
24	F_PRMP_67607	Fourniture et installations des pièces de rechanges des groupes électrogènes de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	6 391 000	JKDEL ET FILS SARL	Béninoise	07/11/2022	20/12/2022	16/11/2022	100%	Exécuté
25		Diverses restaurations lors des manifestations officielles et sessions (ordinaires et extraordinaires) au profit de la HAAC	Dérogation	Fournitures	HAAC	Budget National	10 384 000	RIVIERAE	Béninoise	17/01/2022	19/09/2022	24/01/2022	100%	Exécuté
26	F_PRMP_61923	Acquisition et déploiement d'un système de gestion automatique des cartes de presse au Bénin avec le matériel d'impression et de traitement	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	HAAC	Budget National	15 461 864						-	NON EXECUTE

N° d'ordre	Référence SIGMAP du marché	Libellé des marchés	Type de procédures de passation des marchés	Nature du marché	Autorité Contractante	Financement	Montant des marchés FCFA TTC	Nom de l'attributaire	Nationalité de l'attributaire	Date de lancement du DAC ou d'ANO	Date d'approbation du marché	Date de notification du marché	Taux d'exécution au 31/12/2022	Niveau d'exécution actuel du marché
		des données												
							TOTAL	287 541 446						

Annexe 1.2 : Liste des marchés sélectionnés pour la revue de conformité des procédures

N° d'ordre	Référence SIGMAP du marché	Libellé des marchés	Type de procédures de passation des marchés	Nature du marché	Autorité Contractante	Financement	Montant des marchés FCFA	Nom de l'attributaire	Nationalité de l'attributaire
1	S_PRMP_52901	Accord-cadre pour le recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture sanitaire des Conseillers et le personnel administratif de la HAAC	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Services	HAAC	Budget National	30 177 966	NSIA (lot 1)	Béninoise
2	F_PRMP_52074	Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques au profit de la HAAC	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	HAAC	Budget National	15 254 237	DAKI (lot1)	Béninoise
3	F_PRMP_52097	Acquisition de trois (03) motos hommes et dix (10) motos dames au profit de la HAAC	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	HAAC	Budget National	12 711 864	JKDEL ET FILS	Béninoise
4	T_PRMP_52117	Travaux d'aménagement et de réfection des bureaux au profit de la HAAC	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Travaux	HAAC	Budget National	25 423 728	AFOLAC	Béninoise
5	F_PRMP_52078	Achat de pneus et batteries au profit de la HAAC	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	HAAC	Budget National	21 607 627	SOMINC	Béninoise
6	F_PRMP_52076	Achat de produits alimentaires, d'entretien et de gels hydroalcooliques au profit de la HAAC	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	HAAC	Budget National	11 237 288	POPHAMED (lot1)	Béninoise
7	F_PRMP_52880	Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques au profit du RIARC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	6 355 932	PROMO NEGOCE INTERNATIONAL	Béninoise
8	F_PRMP_52886	Achat de produits alimentaires et d'entretien au profit du RIARC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	5 968 644	PRIVAL	Béninoise
9	F_PRMP_52118	Acquisition de deux (02) copieurs au profit de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	6 779 661	DJOLO SALIFOU NAWAL	Béninoise

10	F_PRMP_52119	Acquisition de dix (10) climatiseurs split de type mural et d'un (01) climatiseur split de type armoire au profit de la HAAC	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	HAAC	Budget National	8 474 576	LEDEME ET ASSOCIES	Béninoise
					TOTAL	143 991 523			

Annexe 1.3. : Liste des marchés sélectionnés pour le contrôle de la matérialité physique

Quatre marchés ont fait l'objet de matérialité. Il s'agit de :

N° d'ordre	Référence SIGMAP du marché	Libellé des marchés	Type de procédures de passation des marchés	Nature du marché	Autorité Contractante	Financement	Montant des marchés FCFA HT	Nom de l'attributaire	Niveau d'exécution actuel du marché
1	T_PRMP_52117	Travaux d'aménagement et de réfection des bureaux au profit de la HAAC	DRP	Travaux	HAAC	Budget national	25 411 650	AFOLAC	100%
2	F_PRMP_52097	Acquisition de trois (03) motos hommes et dix (10) motos dames au profit de la HAAC	DRP	Fourniture	HAAC	Budget national	8 849 695	JKDEL ET FILS	100%
3	F_PRMP_52118	Acquisition de deux (02) copieurs au profit de la HAAC	DC	Fourniture	HAAC	Budget national	6 516 949	DJOLO SALIFOU NAWAL	100%
4	F_PRMP_52119	Acquisition de dix (10) climatiseurs split de type mural et d'un (01) climatiseur split de type armoire au profit de la HAAC	DC	Fourniture	HAAC	Budget national	8 474 576	LEDEME ET ASSOCIES	100%

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _
Tableau d'incomplétude

Annexe 2. - TABLEAU STATISTIQUE SUR LES PIECES DEMANDEES PAR LA MISSION ET CELLES COMMUNIQUEES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE - GUIDE D'AUDIT DE MATERIALITE															
N°	Dossiers	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Demande de Renseignement et de Prix (DRP)					Demande de Cotation (DC)				Nbre de pièces obtenu (a)	Nombre de pièces attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)	
			52901_Service Assurance Lot 1&2	52074_Ftus bureau/Cl : lot1 fourniture bureau	52078_Ftus pneus + Batterie	52076_Ftus Produit Alim/gel	52117_Travaux réfection Bureau	52097_Ftus moto	52880_Ftus bureau	52886_Fournitures Produit aliment.	52118_Fournitures 2 Copieurs				
Titulaires des marchés et les montants TTC des contrats															
			NSIA Assurance _3	Ets DAKI_8	Sté SOMINC	Sté POPHAM ED	AFOLAC	Sé JKDEL & Fils	Sté Promo Négoce Inter	Ets PRIVAL	Ets DJOLO S. NAWAL	LEDEME & ASSOCIE			
			28 707 412	7 266 159	25 490 946	7 765 248	29 985 747	10 442 640	7 176 400	7 028 350	7 690 000	10 000 000			
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Pièces d'ordre général															
1	Plan de passation des marchés de l'exercice sous revue (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF											1	1	0%
2	Preuve de validation du PPM par la DNCMP (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF											1	1	0%
2b is	PPM obtenu du SYGMAP	NCF											1	1	0%
3	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue (Art. 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF											1	1	0%
4	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF											0	1	100%
5	Registre spécial de dépôt des offres coté et paraphé (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF											1	1	0%
6	Acte portant AOF de la CCMP (décision n°2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA du 31 mars 2022	NCF											0	1	100%
7	Acte de nomination des membres de la CCMP (Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF											0	1	100%
8	Acte portant AOF de la PRMP	NCF											0	1	100%
9	Acte de nomination de la PRMP (Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF											1	1	0%
10	Acte portant AOF du SP-PRMP (art. 8 du décret n°2020-596 du 23 décembre 2020)	NCF											0	1	100%

Annexe 2. - TABLEAU STATISTIQUE SUR LES PIECES DEMANDEES PAR LA MISSION ET CELLES COMMUNIQUEES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE - GUIDE D'AUDIT DE MATERIALITE

N°	Dossiers	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Demande de Renseignement et de Prix (DRP)					Demande de Cotation (DC)					Nbre de pièces obtenu (a)	Nombre de pièces attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
			52901_Service Assurance Lot 1&2	52074_Ftu res bureau/Cl : lot1 fourniture bureau	52078_Ftu res pneus + Batterie	52076_Ftu res Produit Alim/gel	52117_Travaux réfection Bureau	52097_Ftu res moto	52880_Ftu res bureau	52886_Fournitures Produit aliment.	52118_Fournitures 2 Copieurs	52119_Ftu re de 10 Split + 1 Mural			
Titulaires des marchés et les montants TTC des contrats															
		NSIA Assurance 3	Ets DAKI_8	Sté SOMINC	Sté POPHAM ED	AFOLAC	Sté JKDEL & Fils	Sté Promo Négoce Inter	Ets PRIVAL	Ets DJOLO S. NAWAL	LEDEME & ASSOCIE				
		28 707 412	7 266 159	25 490 946	7 765 248	29 985 747	10 442 640	7 176 400	7 028 350	7 690 000	10 000 000				
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				

Annexe 2. - TABLEAU STATISTIQUE SUR LES PIECES DEMANDEES PAR LA MISSION ET CELLES COMMUNIQUEES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE - GUIDE D'AUDIT DE MATERIALITE															
N°	Dossiers	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Demande de Renseignement et de Prix (DRP)					Demande de Cotation (DC)					Nbre de pièces obtenu (a)	Nombre de pièces attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
			52901_Service Assurance Lot 1&2	52074_Ftu res bureau/Cl : lot1 fourniture bureau	52078_Ftu res pneus + Batterie	52076_Ftu res Produit Alim/gel	52117_Travaux réfection Bureau	52097_Ftu res moto	52880_Ftu res bureau	52886_Fournitur es Produit aliment.	52118_Fournitur es 2 Copieurs	52119_Ftu re de 10 Split + 1 Mural			
Titulaires des marchés et les montants TTC des contrats															
			NSIA Assurance 3	Ets DAKI_8	Sté SOMINC ED	Sté POPHAM ED	AFOLAC	Sté JKDEL & Fils	Sté Promo Négoce Inter	Ets PRIVAL	Ets DJOLO S. NAWAL	LEDEME & ASSOCIE			
			28 707 412	7 266 159	25 490 946	7 765 248	29 985 747	10 442 640	7 176 400	7 028 350	7 690 000	10 000 000			
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
11	Acte de nomination des membres du SP-PRMP (art. 8 du décret n°2020-596 du 23 décembre 2020)	NCF											1	1	0%
12	Acte de nomination du Chef CCMP (Délégué) (art 4 et 5 décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF											0	1	100%
13	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF											0	1	100%
14	Rapport de fin de chaque trimestre pour la CCMP (art. 2 du point 7 du décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)	INSF											2	4	50%

Annexe 2. - TABLEAU STATISTIQUE SUR LES PIECES DEMANDEES PAR LA MISSION ET CELLES COMMUNIQUEES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE - GUIDE D'AUDIT DE MATERIALITE															
N°	Dossiers	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Demande de Renseignement et de Prix (DRP)					Demande de Cotation (DC)					Nbre de pièces obtenu (a)	Nombre de pièces attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
			52901_Service Assurance Lot 1&2	52074_Ftu res bureau/CI : lot1 fourniture bureau	52078_Ftu res pneus + Batterie	52076_Ftu res Produit Alim/gel	52117_Travaux réfection Bureau	52097_Ftu res moto	52880_Ftu res bureau	52886_Fournitures Produit aliment.	52118_Fournitures 2 Copieurs	52119_Ftu re de 10 Split + 1 Mural			
Titulaires des marchés et les montants TTC des contrats															
			NSIA Assurance 3	Ets DAKI_8	Sté SOMINC	Sté POPHAM ED	AFOLAC	Sté JKDEL & Fils	Sté Promo Négoce Inter	Ets PRIVAL	Ets DJOLO S. NAWAL	LEDEME & ASSOCIE			
15	Rapports sur la passation et l'exécution des marchés (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	28 707 412	7 266 159	25 490 946	7 765 248	29 985 747	10 442 640	7 176 400	7 028 350	7 690 000	10 000 000	1	1	0%
16	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'Autorité de contrôle (DNCMP/CCMP) (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF											1	1	0%
17	Les documents d'enregistrement (registres ou cahiers de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières	INSF											1	1	0%
	Sous-total 1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	21	43%
Pièces spécifiques à chaque marché															
12	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	10	0%

Annexe 2. - TABLEAU STATISTIQUE SUR LES PIECES DEMANDEES PAR LA MISSION ET CELLES COMMUNIQUEES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE - GUIDE D'AUDIT DE MATERIALITE																	
N°	Dossiers	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Demande de Renseignement et de Prix (DRP)					Demande de Cotation (DC)					Nbre de pièces obtenu (a)	Nombre de pièces attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)		
			52901_Service Assurance Lot 1&2	52074_Ftus bureau/Cl : lot1 fourniture bureau	52078_Ftus pneus + Batterie	52076_Ftus Produit Alim/gel	52117_Travaux réfection Bureau	52097_Ftus moto	52880_Ftus bureau	52886_Fournitures Produit aliment.	52118_Fournitures 2 Copieurs	52119_Ftus re de 10 Split + 1 Mural					
Titulaires des marchés et les montants TTC des contrats																	
Pièces attendues par marché			NSIA Assurance 3	Ets DAKI_8	Sté SOMINC	Sté POPHAM ED	AFOLAC	Sté JKDEL & Fils	Sté Promo Négoce Inter	Ets PRIVAL	Ets DJOLO S. NAWAL	LEDEME & ASSOCIE					
			28 707 412	7 266 159	25 490 946	7 765 248	29 985 747	10 442 640	7 176 400	7 028 350	7 690 000	10 000 000					
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10					
13	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023)			NCF	1	1	1	1	N/A	N/A	N/A	N/A	5	5	0%		
14	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Article 48 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)			NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	10	10	0%		
15	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Article 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)			NCF	1	1	1	1	N/A	N/A	N/A	N/A	5	5	0%		
16	Liste d'émergence des candidats ayant retiré le DAO (Décision n°2022-073 du 24 juin 2022 de la CRD de l'ARMP) à compter du 24 juin 2022			INSF	N/A	N/A	1	1	N/A	N/A	N/A	N/A	3	3	0%		
17	Liste d'émergence des déposants des offres dans le registre spécial (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))			NCF	1	1	1	1	1	1	0	1	1	9	10	10%	
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65 et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)			NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	10	10	0%		
19	PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))			INSF	1	1	1	1	1	1	1	1	10	10	0%		
20	Note de service de désignation des membres des commissions ad hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)			NCF	0	0	1	1	1	N/A	N/A	N/A	3	5	40%		
21	Preuve de publication des PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))			INSF	1	0	0	1	0	N/A	N/A	N/A	2	5	60%		

N°	Annexe 2. - TABLEAU STATISTIQUE SUR LES PIECES DEMANDEES PAR LA MISSION ET CELLES COMMUNIQUEES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE - GUIDE D'AUDIT DE MATERIALITE														
	Dossiers	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Demande de Renseignement et de Prix (DRP)					Demande de Cotation (DC)					Nbre de pièces obtenu (a)	Nombre de pièces attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
			52901_Service Assurance Lot 1&2	52074_Ftu res bureau/CI : lot1 fourniture bureau	52078_Ftu res pneus + Batterie	52076_Ftu res Produit Alim/gel	52117_Travaux réfection Bureau	52097_Ftu res moto	52880_Ftu res bureau	52886_Fournitures Produit aliment.	52118_Fournitures 2 Copieurs	52119_Fture de 10 Split + 1 Mural			
			Titulaires des marchés et les montants TTC des contrats												
Pièces attendues par marché	NSIA Assurance 3	Ets DAKI_8	Sté SOMINC	Sté POPHAM ED	AFOLAC	Sté JKDEL & Fils	Sté Promo Négoce Inter	Ets PRIVAL	Ets DJOLO S. NAWAL	LEDEME & ASSOCIE					
			28 707 412	7 266 159	25 490 946	7 765 248	29 985 747	10 442 640	7 176 400	7 028 350	7 690 000	10 000 000			
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
22	Déclaration de l'AC en cas d'infructuosité de l'appel d'offre si marché relancé (Article 71 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
23	Avis de l'organe de contrôle compétent avant la déclaration d'infructuosité par l'AC si marché relancé (Article 71 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
24	Preuve de publication de la déclaration d'infructuosité si marché relancé (Article 71 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
25	PV de délibération de la COE avec la liste de présence des membres présents à ladite séance (art 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	5	0%
26	Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (Article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	10	0%
27	Rapport d'évaluation sanctionnant les travaux de la COE (Article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	10	0%
28	ANO sur le rapport d'évaluation par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur (art 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	5	0%
29	PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	10	0%
30	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	0	1	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2	5	60%

Annexe 2. - TABLEAU STATISTIQUE SUR LES PIECES DEMANDEES PAR LA MISSION ET CELLES COMMUNIQUEES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE - GUIDE D'AUDIT DE MATERIALITE																
N°	Dossiers	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Demande de Renseignement et de Prix (DRP)					Demande de Cotation (DC)					Nbre de pièces obtenu (a)	Nombre de pièces attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)	
			52901_Service Assurance Lot 1&2	52074_Fournitures bureau/CI : lot1 fourniture bureau	52078_Fournitures pneus + Batterie	52076_Fournitures Produit Alim/gel	52117_Travaux réfection Bureau	52097_Fournitures moto	52880_Fournitures bureau	52886_Fournitures Produit aliment.	52118_Fournitures 2 Copieurs	52119_Fourniture de 10 Split + 1 Mural				
Titulaires des marchés et les montants TTC des contrats																
			NSIA Assurance 3	Ets DAKI_8	Sté SOMINC	Sté POPHAM ED	AFOLAC	Sté JKDEL & Fils	Sté Promo Négoce Inter	Ets PRIVAL	Ets DJOLO S. NAWAL	LEDEME & ASSOCIE				
31	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI (Article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	9	10	10%
32	Courriers d'information aux soumissionnaires non retenus (Article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	9	10	10%
33	Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	100%
34	Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	5	100%
35	Marché signé, approuvé et enregistré (Article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	10	0%
36	ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5	5	0%
37	Preuve de notification du marché signé au titulaire (Article 86 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	5	10	50%
38	Bon de commande pour les marchés à commande et de clientèle (Article 104 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
39	Eventuels avenants au contrat s'il y a lieu (Article 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
40	Acte de mise en place de la commission de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive) des marchés (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	10	0%

Annexe 2. - TABLEAU STATISTIQUE SUR LES PIECES DEMANDEES PAR LA MISSION ET CELLES COMMUNIQUEES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE - GUIDE D'AUDIT DE MATERIALITE															
N°	Dossiers	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Demande de Renseignement et de Prix (DRP)					Demande de Cotation (DC)					Nbre de pièces obtenu (a)	Nombre de pièces attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
			52901_Service Assurance Lot 1&2	52074_Ftu res bureau/Cl : lot1 fourniture bureau	52078_Ftu res pneus + Batterie	52076_Ftu res Produit Alim/gel	52117_Travaux réfection Bureau	52097_Ftu res moto	52880_Ftu res bureau	52886_Fournitures Produit aliment.	52118_Fournitures 2 Copieurs	52119_Ftu re de 10 Split + 1 Mural			
Titulaires des marchés et les montants TTC des contrats															
Pièces attendues par marché			NSIA Assurance 3	Ets DAKI_8	Sté SOMINC	Sté POPHAM ED	AFOLAC	Sté JKDEL & Fils	Sté Promo Négoce Inter	Ets PRIVAL	Ets DJOLO S. NAWAL	LEDEME & ASSOCIE			
			28 707 412	7 266 159	25 490 946	7 765 248	29 985 747	10 442 640	7 176 400	7 028 350	7 690 000	10 000 000			
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
41	PV de pré-réception technique s'il y a lieu	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
42	PV de réception provisoire (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1	1	N/A
43	PV de réception définitive (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N/A	1	1	1	0	1	1	1	1	1	8	9	11%
44	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	NCF	N/A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	100%
45	Rapports (livrables) pour les PI	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
46	Rapports de validation des livrables pour les PI	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
47	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
48	Preuves de paiement (remises de chèques, ordres de virements) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10	100%
49	Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
50	Caution de bonne exécution prévue dans le Cahier de charges hors DC et PI (Article 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
51	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive (Article 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
Sous-total 2			19	18	21	19	20	14	14	13	14	14	166		
	TOTAL ATTENDU 1		24	26	27	27	29	17	17	17	17	17	218		
	POURCENTAGE 1		21%	31%	22%	30%	31%	18%	18%	24%	18%	18%	24%		

Annexe 2. - TABLEAU STATISTIQUE SUR LES PIECES DEMANDEES PAR LA MISSION ET CELLES COMMUNIQUEES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE - GUIDE D'AUDIT DE MATERIALITE

N°	Dossiers	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Demande de Renseignement et de Prix (DRP)								Demande de Cotation (DC)				Nbre de pièces obtenu (a)	Nombre de pièces attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
			52901_Service Assurance Lot 1&2	52074_Ftu res bureau/CI : lot1 fourniture bureau	52078_Ftu res pneus + Batterie	52076_Ftu res Produit Alim/gel	52117_Travaux réfection Bureau	52097_Ftu res moto	52880_Ftu res bureau	52886_Fournitures Produit aliment.	52118_Fournitures 2 Copieurs	52119_Fture de 10 Split + 1 Mural					
Titulaires des marchés et les montants TTC des contrats																	
	Pièces attendues par marché		NSIA Assurance 3	Ets DAKI_8	Sté SOMINC	Sté POPHAM ED	AFOLAC	Sté JKDEL & Fils	Sté Promo Négoce Inter	Ets PRIVAL	Ets DJOLO S. NAWAL	LEDEME & ASSOCIE					
			28 707 412	7 266 159	25 490 946	7 765 248	29 985 747	10 442 640	7 176 400	7 028 350	7 690 000	10 000 000					
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10					
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles																	
52	Rapport spécial validé par la commission de contrôle de l'autorité contractante pour les Ententes Directes (ED) (Article 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A		
53	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la DNCMP (entente directe, appel d'offres restreint) (Articles 33, 34 et 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A		
54	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR, l'ED ou la DRP restreinte élaborée par l'AC (Article 33, 34 et 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A		
55	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint, DRP restreinte) Article 33 et 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A		
56	Lettres d'invitation à soumissionner déchargées (avec Accusé de réception) pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations) avec les décharges de fournisseurs consultés (articles 62 et 74 du décret 2022-80)	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1	1	1	1	1	5	5	0%		
57	Preuve de transmission du marché conclu par entente directe (ED) à l'ARMP pour information (art 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A		
58	Preuve de transmission à la DNCMP des marchés de gré à gré ou ED autorisé en Conseil des Ministre (art 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A		

Annexe 2. - TABLEAU STATISTIQUE SUR LES PIECES DEMANDEES PAR LA MISSION ET CELLES COMMUNIQUEES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE - GUIDE D'AUDIT DE MATERIALITE															
N°	Dossiers	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Demande de Renseignement et de Prix (DRP)					Demande de Cotation (DC)					Nbre de pièces obtenu (a)	Nombre de pièces attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
			52901_Service Assurance Lot 1&2	52074_Ftus bureau/Cl : lot1 fourniture bureau	52078_Ftus pneus + Batterie	52076_Ftus Produit Alim/gel	52117_Travaux réfection Bureau	52097_Ftus moto	52880_Ftus bureau	52886_Fournitures Produit aliment.	52118_Fournitures 2 Copieurs	52119_Ftus de 10 Split + 1 Mural			
Titulaires des marchés et les montants TTC des contrats															
	Pièces attendues par marché	NSIA Assurance 3	NSIA Assurance 3	Ets DAKI_8	Sté SOMINC	Sté POPHAM ED	AFOLAC	Sté JKDEL & Fils	Sté Promo Négoce Inter	Ets PRIVAL	Ets DJOLO S. NAWAL	LEDEME & ASSOCIE			
28 707 412			7 266 159	25 490 946	7 765 248	29 985 747	10 442 640	7 176 400	7 028 350	7 690 000	10 000 000				
1			2	3	4	5	6	7	8	9	10				
59	Accusé de réception des fournisseurs consulté des lettres de consultation restreinte (appel d'offres restreint, demandes de cotations) (articles 62 et 74 du décret 2022-80)	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
60	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants (Article 19 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1	1	1	1	1	5	5	0%
61	Preuve de libération de la garantie de l'offre des différentes soumissions rejetées (article 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
62	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
	Sous-total 3		0	0	0	0	0	2	2	2	2	2	10	10	0%
	Pièces attendus 3		0	0	0	0	0	2	2	2	2	2	10		
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures															
63	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A
64	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage) pour les marchés de travaux	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1	1	0%
65	Plans de recollement pour les marchés de travaux	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1	1	0%
66	PV de réunion de chantier pour les marchés de travaux	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A

Annexe 2. - TABLEAU STATISTIQUE SUR LES PIECES DEMANDEES PAR LA MISSION ET CELLES COMMUNIQUEES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE - GUIDE D'AUDIT DE MATERIALITE																
N°	Dossiers	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Demande de Renseignement et de Prix (DRP)					Demande de Cotation (DC)					Nbre de pièces obtenu (a)	Nombre de pièces attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)	
			52901_Service Assurance Lot 1&2	52074_Ftu res bureau/CI : lot1 fourniture bureau	52078_Ftu res pneus + Batterie	52076_Ftu res Produit Alim/gel	52117_Travaux réfection Bureau	52097_Ftu res moto	52880_Ftu res bureau	52886_Fournitures Produit aliment.	52118_Fournitures 2 Copieurs	52119_Ftu re de 10 Split + 1 Mural				
Titulaires des marchés et les montants TTC des contrats																
	Pièces attendues par marché		NSIA Assurance 3	Ets DAKI_8	Sté SOMINC	Sté POPHAM ED	AFOLAC	Sté JKDEL & Fils	Sté Promo Négoce Inter	Ets PRIVAL	Ets DJOLO S. NAWAL	LEDEME & ASSOCIE				
			28 707 412	7 266 159	25 490 946	7 765 248	29 985 747	10 442 640	7 176 400	7 028 350	7 690 000	10 000 000				
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
67	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle pour les marchés de travaux		INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	0	1	100%	
68	Comptabilité matière (register ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)		INSF	N/A	1	1	0	1	1	1	1	1	8	9	11%	
69	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matière		INSF	N/A	1	1	0	1	1	1	1	1	8	9	11%	
	Sous-total 4			0	2	2	0	4	2	2	2	2	18	21	14%	
	Pièces attendues 4			0	2	2	2	5	2	2	2	2	21			
	Total obtenu			19	20	23	19	24	18	18	17	18	206			
	Total attendu			24	28	29	29	34	21	21	21	21	270			
	% d'incomplétude des pièces demandées			21%	29%	21%	34%	29%	14%	14%	19%	14%	14%		24%	

Conclusion : L'analyse du tableau ci-dessus a révélé à la mission que sur 270 pièces d'ordre général comme spécifique attendues, elle a obtenu 206 pièces soit un taux de 24% d'incomplétude de pièces demandées.

Annexe 3 : Tableau de notation des anomalies sur les organes, les procédures et les délais de passation et d'exécution des marchés

Annexe 3.1. -tableau de notation des anomalies sur les organes

Annexe 3.1. -TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LES ORGANES				
Responsabilité des Organes	CONTRÔLES	NOTATION		
		Nombre d'anomalies observées	Nbre d'anomalies possibles	%
N°	Par rapport à la mise en place de la PRMP			
RO1	Absence d'un acte de nomination de la PRMP au titre de l'exercice sous revue	0	1	0%
RO2	Qualité de la personne nommée non conforme	1	2	50%
RO3	Qualité de la personne habileté à désigner non conforme	0	1	0%
RO4	Durée du mandat de la PRMP non conforme	1	1	100%
RO5	Conditions de fin de mandat de la PRMP précédente non conformes	N/A	1	N/A
	Total Mise en place PRMP	2	6	33%
	Par rapport au fonctionnement et organisation de la PRMP			
RO6	Absence d'un registre matériel ou électronique de transcription des opérations de passation des marchés	0	1	0%
RO7	Cumul du montant des marchés de gré à gré soumis à l'autorisation de la DNCMP au titre de l'année budgétaire supérieur à 10% du montant total des marchés passés par l'AC (Art 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	N/A	N/A	N/A
RO8	Absence de Rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés conclus au titre de l'exercice sous revue (art 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020, art premier du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)	0	4	0%
RO9	Contenu des rapports disponibles trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés conclus non conformes	0	4	0%
RO10	Preuve de transmission des rapports sur la passation et l'exécution des marchés conclus au titre de l'exercice sous revue respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)	2	2	100%
RO11	Non utilisation de méthodes d'archivage moderne efficientes	1	1	100%
	Fonctionnement PRMP	3	12	25%
	PRMP & Fonctionnement	5	18	28%
RO12	Absence d'un acte de mise en place du secrétariat permanent des marchés publics au titre de l'exercice sous revue	0	1	0%
RO13	Profils de chacun des membres du secrétariat non-conformes	0	2	0%
	SP-PRMP	0	3	0%
	Par rapport à la mise en place de la COE			
RO14	Absence d'une note de service signée du représentant de l'AC désignant les membres de la COE (Commission ad hoc mise en place dans le cadre de chaque procédure de passation)	0	5	0%

Annexe 3.1. -TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LES ORGANES

Responsabilité des Organes	CONTRÔLES	NOTATION		
		Nombre d'anomalies observées	Nbre d'anomalies possibles	%
RO15	Non-respect de la composition de la COE	0	5	0%
RO16	Non séparation des fonctions entre les membres de la COE et ceux de la CCMP	0	5	0%
S.Total COE		0	15	0%
Par rapport à la mise en place de la CCMP/DCNMP				
RO17	Absence de l'acte de création de la CCMP auprès de l'autorité contractante au titre de l'exercice sous revue	0	1	0%
RO18	Composition (3 membres) de la CCMP non conforme	1	3	33%
RO19	Absence de l'acte de désignation d'un secrétaire	1	1	100%
RO20	Désignation du Chef de la CCMP non conforme	0	1	0%
RO21	Durée du mandat des membres de la CCMP non conforme	N/A	N/A	N/A
RO22	Conditions de fin de mandat des membres et le chef CCMP précédents non conformes	N/A	N/A	N/A
Par rapport au fonctionnement				
RO23	Absence d'un rapport de contrôle à postériori pour les marchés n'ayant pas fait l'objet de contrôle priori (les DC)	0	1	0%
RO24	Absence d'un rapport trimestriel d'activités à l'attention de l'autorité contractante	2	4	50%
RO25	Contenu du rapport trimestriel d'activités non conforme	2	4	50%
S.Total		6	15	40%
<p>Conclusion : L'analyse de ce tableau révèle que la mission a relevé 11 anomalies sur les 51 anomalies possibles en matière de procédures de passation des marchés dans les entités et institutions de la République du Bénin ; elle a retenu un taux moyen d'anomalie équivalent à la somme moyenne des taux : Taux de la mise en place de la PRMP et son fonctionnement (t=28%) + Taux de la mise en place SP-PRMP (t=0%) + Taux de la COE (t=0%) + Taux de la mise en place de la CCMP et de son fonctionnement (t=40%), soit un Taux Moyen d'Anomalies de 17% sur les organes de cette AC.</p> <p>NB : RO = Responsabilité d'un Organe</p>				

Annexe 3.2. Tableau de notation des anomalies sur les délais de passation des marchés

Annexe 3.2. - Tableau de notation des anomalies sur les procédures																		
Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Degré de gravité	DRP					NB Anom obsv.	DC					NB Anom obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalies possibles	% d'anomalie
				1	2	3	4	5		6	7	8	9	10				
I. Préparation du marché	Préparation du marché	RC01	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
		RC02	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
		RC03	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	0%
II. Déroulement de la procédure de passation	A. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Appel d'Offres Restreint (AOR)	RC04	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	#DIV/0!
		RC05	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	#DIV/0!
		RC06	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	#DIV/0!
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
	B. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Entente Directe	RC07	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	#DIV/0!
		RC08	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	#DIV/0!
		RC08Bis	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
		RC09	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	#DIV/0!
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
	C. Respect des conditions spécifiques de recours à la DRP	RC10	NCF	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	5	0%
		RC10bis	NCF	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	5	0%
		RC11	INSF	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	5	0%
		RC12	INSF	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	5	0%
		RC13	NCF	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	5	0%

Annexe 3.2. - Tableau de notation des anomalies sur les procédures

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalie s	Degré de gravité	DRP					NB Anom obsv.	DC					NB Ano m obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalie s possibles	% d'anomalie
				1	2	3	4	5		6	7	8	9	10				
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	12%
D. Respect des conditions spécifiques de recours à la DC	RC14	NCF	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0%
	RC14bis	NCF	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0%
	RC15	NCF	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	1	1	1	0	3	3	5	60%
	S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	3	3	5	60%
E. Dossier d'appel à concurrence	RC16	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC17	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC18	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC19	NCF	0	0	0	0	0	0	0	N/ A	0	0	5	0%				
	RC20	NCF	0	0	0	0	0	0	0	N/ A	0	0	5	0%				
	RC21	NCF	0	0	0	0	0	0	0	N/ A	0	0	5	0%				
	RC22	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC23	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC24	NCF	0	0	0	0	0	0	0	N/ A	0	0	0	#DIV/0!				
	RC25	NCF	0	0	0	0	0	0	0	N/ A	0	0	0	#DIV/0!				
	RC26	NCF	0	0	0	0	0	0	0	N/ A	0	0	0	#DIV/0!				
F. Publicité des avis d'appel	S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65	0%
	RC27	NCF	0	0	0	0	0	0	0	N/ A	0	0	5	0%				

Annexe 3.2. - Tableau de notation des anomalies sur les procédures

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Degré de gravité	DRP					NB Anom obsv.	DC					NB Anom obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalies possibles	% d'anomalie
				1	2	3	4	5		6	7	8	9	10				
d'offres ouvert et avis de préqualification	RC27bis	INSF		0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	5	0%
				0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	5
G. Présentation des offres	RC28	NCF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC29	NCF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC30	INSF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC31	NCF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC31Bis	NCF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	S.Total			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	0%
H. Réception des offres	RC32	NCF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC32bis1	INSF		1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5	10	10	100%
	RC32bis2	INSF		1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5	10	10	100%
	S.Total			2	2	2	2	2	10	2	2	2	2	2	10	20	10	200%
I.Ouverture des offres	RC33	INSF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC34	NCF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC35	INSF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC36	NCF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC36bis1	NCF		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%

Annexe 3.2. - Tableau de notation des anomalies sur les procédures

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalie s	Degré de gravité	DRP					NB Anom obsv.	DC					NB Ano m obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalie s possibles	% d'anomalie
				1	2	3	4	5		6	7	8	9	10				
J. Evaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire	RC36bis2	INSF	1	1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5	10	10	100%
		S.Total		1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5	10	60	17%
	RC37	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC38	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC39	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC40	INSF	0	0	0	0	0	0	0	N/ A	0	0	5	0%				
	RC41	NCF	0	0	0	0	0	0	0	N/ A	0	0	5	0%				
	S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	0%
	RC42	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC42Bis	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	
K. Notification de l'attribution du marché	S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC43	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC44	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC45	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC46	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC46bis	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC47	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
	RC48	INSF	0	0	0	0	0	0	0	N/ A	0	0	5	0%				

Annexe 3.2. - Tableau de notation des anomalies sur les procédures

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalie s	Degré de gravité	DRP					NB Anom obsv.	DC					NB Ano m obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalie s possibles	% d'anomalie	
				1	2	3	4	5		6	7	8	9	10					
		RC49	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%	
		RC50	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%	
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85	0%	
III. Phase d'exécution (réception et règlement) du marché		RC51	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%
		RC52	INSF	1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5	10	10	100%	
		RC53	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%	
		RC54	NCF	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0	#DIV/0!	
		RC55	NCF	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0	#DIV/0!	
		RC56	INSF	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0	#DIV/0!	
		RC57	INSF	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0	#DIV/0!	
		RC58	INSF	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0	#DIV/0!	
		RC59	NCF	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0	#DIV/0!	
		RC60	INSF	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0	#DIV/0!	
		RC61	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	10	10%	
		RC62	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0%	
		S.Total		1	1	1	1	1	5	1	1	2	1	1	6	11	50	22%	
Respect des conditions spécifiques liées à l'avenant		RC63	NCF	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0	#DIV/0!	
		RC64	INSF	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0	#DIV/0!	
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
		TOTAL		4	4	4	4	4	20	4	5	6	5	4	24	44	425	10%	

**Annexe 3.3. - TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LES DELAIS DE
PASSATION DES MARCHES**

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	Norme (jour)	Annexe 3.3. - TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LES DELAIS DE PASSATION DES MARCHES																	
				DRP							DC							Constats			
				DR P	DC	DRP 52901 Service Assurance Lot 1 & 2 ttc 26112464 + 2594948 = 28.707.412	DRP 52074 Fournitures bureau/CI : lot1 fture bur: ttc 7.266.159	DRP 52078 Fournitures pneus + Batterie ttc 25.490.946	DRP 52076 Fournitures Produit Al/gel, TTC 7.765.248	DRP 52117 Travaux réfection Bureau/ TTC 29.985.747		DC 52097 Fournitures moto / TTC 10.442.640	DC 52880 Fournitures bureau/ TTC 7176400	DC 52886 Fournitures Produit alim/ ttc 7028350	DC 52118 Fournitures 2 Copieurs TTC 7.690.000	DC 52119 Fournitures 10 Split + 1 Mural/TTC 10.000.000		Nombre de délais observés [hors N/A] (a)	Nombre de limitations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	% de délais non respectés (c/(a-b))
						1	2	3	4	5		6	7	8	9	10					
1	Norme - Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur le DAC (art 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	3	3	1	1	1	0	1	5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	5	0	1	20%
2	Délai de production d'informations complémentaires pour l'appréciation de la capacité financière d'un soumissionnaire (art 59 du décret 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	3	3	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	
3	Norme - Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (art 4 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	1	1	1	1	1	1	1	5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	5	0	0	0%
4	Norme - Délai de réception des offres par la PRMP (art 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	NCF	10	5	1	1	1	0	1	5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	5	0	1	20%
5	Norme - Délai pour le dépôt des offres en cas de relance si nombre d'offres reçues inférieur à 3 (consultations restreintes : AOR, préqualification) (art 70 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	INSF	3	3	N/A	N/A	N/A	0	N/A	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	1	-
6	Norme - Délai prescrit pour le déroulement de l'évaluation des offres par la Commission d'OUverture et d'Evaluation (art 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) / (art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	INSF	10	5	1	1	1	1	1	5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	5	0	0	0%
7	Norme - Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur les rapports d'analyse des offres (art 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	3	3	1	1	1	1	1	5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	5	0	0	0%

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	Norme (jour)	Annexe 3.3. - TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LES DELAIS DE PASSATION DES MARCHES																
				DRP							DC							Constats		
			DRP	DC	DRP 52901 Service Assurance Lot 1 & 2 ttc 26112464 + 2594948 = 28.707.412	DRP 52074 Fournitures bureau /CI : lot1 fture bur: ttc 7.266.159	DRP 52078 Fournitures pneus + Batterie ttc 25.490.946	DRP 52076 Fournitures Produit A/gel, TTC 7.765.248	DRP 52117 Travaux réfection Bureau/ TTC 29.985.747	DRP 52097 Fournitures moto / TTC 10.442.640	DC 52880 Fournitures bureau/ TTC 7176400	DC 52886 Fournitures Produit 2 Copieurs alim/ ttc 7028350	DC 52118 Fournitures 2 Copieurs TTC 7.690.000	DC 52119 Fournitures 10 Split + 1 Mural/TTTC 10.000.000	Nombre de délais observés hors N/A (a)	Nombre de limitations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	% de délais non respectés (c/[a-b])		
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10						
8	Norme - Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (art 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (art 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	INSF	5	5	0	L	1	L	L	5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	5	3	1	50%
9	Norme - Délai pris par l'organe de contrôle compétent pour donner son avis sur le projet de marché pour approbation (art 4 point 6 et article 5 point 4 du décret 2020-600)	INSF	3	3	1	1	0	L	0	5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	5	1	2	50%
10	Norme - Délai entre la réception du projet de marché validé par l'organe de contrôle compétent et la signature du contrat par le titulaire du marché (art 3 point 10 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	3	3	0	0	0	L	1	5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	5	1	3	75%
11	Norme - Délai de signature du marché par la PRMP (art 3 point 11 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	2	2	0	1	0	L	0	5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	5	1	3	75%
12	Norme - Délai d'approbation du marché (article 6 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	5	5	1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5	10	0	0	0%
13	Norme - Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (article 3 point 12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	2	2	L	1	0	L	L	5	1	1	0	0	0	5	10	3	4	57%
14	Norme - Délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat	INSF			L	L	L	L	L	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	5	5	0	-
15	Norme - Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation)	INSF			1	0	1	0	1	5	1	0	0	0	0	5	10	0	6	60%

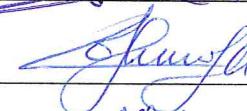
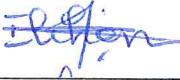
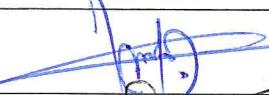
N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	Norme (jour)	Annexe 3.3. - TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LES DELAIS DE PASSATION DES MARCHES																
				DRP						DC						Constats				
			DRP	DC	DRP 52901 Service Assurance Lot 1 & 2 ttc 26112464 + 2594948 = 28.707.412	DRP 52074 Fournitures bureau /CI : lot1 fture bur: ttc 7.266.159	DRP 52078 Fournitures pneus + Batterie ttc 25.490.946	DRP 52076 Fournitures Produit Al/gel, TTC 7.765.248	DRP 52117 Travaux réfection Bureau/ TTC 29.985.747	DC 52097 Fournitures moto / TTC 10.442.640	DC 52880 Fournitures bureau/ TTC 7176400	DC 52886 Fournitures Produit alim/ ttc 7028350	DC 52118 Fournitures 2 Copieurs TTC 7.690.000	DC 52119 Fournitures 10 Split + 1 Mural/TTTC 10.000.000		Nombre de délais observés [hors N/A] (a)	Nombre de limitations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	% de délais non respectés (c/[a-b])	
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10						
16	Délai contractuel d'exécution du marché				N/A	1	L	L	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		4	2	0	-	
17	Norme - Délai pour la constitution de la garantie de bonne exécution (articles 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF			L	L	L	L	5	L	L	L	L	L	5	10	10	0	-	
18	Norme - Délai de libération de la garantie de bonne exécution à l'expiration du délai de garantie ou en l'absence de délai de garantie immédiatement suivant la réception des travaux, fournitures et services (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A						
19	Norme - Délai de restitution de la garantie (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF			N/A	L	L	L	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		4	4	0	-	
20	Norme - Délai de règlement du marché par l'autorité contractante à compter de la date de réception de la facture (art 110 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A						
	Total des délais															98	30	22	32%	

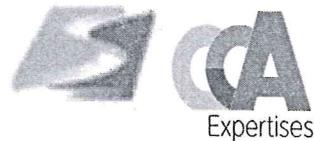
Annexe 4 : Liste de présence de la séance de restitution

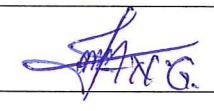
LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

OBJET : AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

NOM DE L'AUTORITE CONTRACTANTE : HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUELLE ET DE LA
DATE : 30/12/2024 COMMUNICATION (HAAC)

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1.	HOUESSOU Adelphe M	SYNEX Consulting	AuditEUR	01 97 89 85 36 melaino2002@yahoo.fr	
2.	OREKO Hypolite	HAAC	Comptable	01 97 48 92 74 h.oreko@haac.bj	
3.	OROU KASSE Elhams-Deneu	HAAC	Réisseur	01 95 36 75 95 elhamsdeneuronkasse@haac.bj	
4.	MAMIA ISSA Iliham	HAAC	SA/PRMP	01 66 66 44 77 te	
5.	KPLANKOUN Parfait	SP/PRMP/HAAC	SP/PRMP	01 97 64 06 17 kaylo2002@yahoo.fr	
6.	Ines B-H-GNIMAGNON KOBDO	HAAC	SGA	ines-gnimagnon@haac.bj 01 97 26 47 46	
7.	BIO KEKELE Nolick	DAF/HAAC	DAF	Kodatower20@yahoo	
8.	BABALAO Alain	PRMP/HAAC	PRMP	alain.babalao@haac.bj	



N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
9.	LAOUROU KEREKOU Katia	HAAC	DC	klagana@haac.bj 0197317132	
10.	NOLIAOKPO Gildas	HAAC	Assistant PRM	96221360	
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					

Annexe 5 : Liste des documents obligatoires dont l'absence entraîne la non-conformité de la procédure

<i>N°</i>	<i>Pièces attendues par marché</i>
12	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence
13	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur
14	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
15	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
17	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED
20	Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres
22	Déclaration de l'AC en cas d'infuctuosité de l'appel d'offre si marché relancé
23	Avis de l'organe de contrôle compétent avant la déclaration d'infuctuosité par l'AC si marché relancé
25	PV de délibération de la COE avec la liste de présence des membres présents à ladite séance
26	Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation
27	Rapport d'évaluation sanctionnant les travaux de la COE
28	ANO sur le rapport d'évaluation par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
29	PV d'attribution provisoire
30	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire
31	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI (
33	Avis d'attribution définitive
34	Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive
35	Marché signé, approuvé et enregistré
36	ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
38	Bon de commande pour les marchés à commande et de clientèle
44	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison
49	Caution de l'avance de démarrage
51	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive
52	Rapport spécial validé par la commission de contrôle de l'autorité contractante pour les Ententes Directes (ED)
53	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la DNCMP (entente directe, appel d'offres restreint)
54	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR, l'ED ou la DRP restreinte élaborée par l'AC
55	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint, DRP restreinte)
62	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCCP ou du bailleur en cas de financement extérieur

Annexe 6 : Liste des irrégularités entraînant la non-conformité de la procédure :

N° d'ordre Anomalies	Risques d'irrégularités
PHASE DE PRÉPARATION DU MARCHÉ	
RC01	(Art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020), (art 18 du décret 2022-080)
PHASE DU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION	
	A. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Appel d'Offres Restreint (AOR)
RC04	Art 33 de la loi 2020-26 du 29 sept. 2020)
RC05	(Article 33 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (art 62 du décret 2022-080)
	B. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Entente Directe
RC07	(art 73 du décret 2022-080)
RC08	(Art 73 du décret 2022-080)
RC09	(Art 73 du décret 2022-080)
RC10	(Art 77 du décret 2022-080) (art 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)
RC10 bis	Art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020
RC13	Art 38 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
	C. Respect des conditions spécifiques de recours à la DRP
RC14	(Article 23 du décret 2018-171) / art 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020
RC14 bis	(Art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)
	D. Respect des conditions spécifiques de recours à la DC
RC15	(Article 23 du décret 2018-171) / art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC17	(Art 24 du décret 2018-171) / art 48 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC18	(Art 24 du décret 2018-171) / art 58 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC19	Art 20 du décret 2020-598 du 23 décembre 2020, art 2 du décret 2020-597 du 23 décembre 2020
	E. Dossier d'appel à concurrence
RC20	Art 51 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC21	Art 51 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 /
RC22	art 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
RC23	Article 61 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC24	Art 59 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 / Indication des marques et des brevets dans le DAO
RC25	60 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 / (art 110 du décret 2022-080)
RC26	Art 64 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 / article 36 du décret 2022-080 portant CMP
RC27	Art 54 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 / (article 37 du décret 2022-080)
	F. Publicité des avis d'appel d'offres ouvert et avis de préqualification
RC28	Art 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 78 du décret 2022-080)
RC29	Art 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
	G. Présentation des offres
RC31	(Art 110 et 115 du décret 2022-080) / Art 122 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020, art 11 point c du décret 2020-601 du 23 décembre 2020
RC32	Soumission de l'attributaire non signée par le représentant légal dûment habilité et le cas échéant l'absence d'une procuration délivrée par le représentant légal dûment habilité
RC34	Art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
	H. Réception des offres
RC36	Art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC36bis	(Art 2 point 3 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)
	I. Ouverture des offres
RC37	Art 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC38	(Article 84 du décret 2022-080)
RC41	(Article 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)
	J. Évaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire
RC42	Absence de concordance entre les différentes pièces liées à la notification d'attribution du marché (PV d'ouverture, PV d'évaluation, PV d'attribution)
RC42bis	(Art 10 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
RC44	Art 46 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020, art premier du décret 2020-602 du 23 décembre 2020, Décision 2021-017 du 30 décembre 2021 de l'ARMP
RC45	Art 84 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC46	(Article 13 du décret 2022-080)
RC46bis	(Art 84 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
RC47	Art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
	L. Contrat de marché, Signature, Approbation, enregistrement du marché et notification du marché au titulaire du marché
RC51	Conditions de réception du marché non conformes aux clauses contractuelles
RC54	(Article 26 du décret 2022-080) / art 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020

N° d'ordre Anomalies	Risques d'irrégularités
RC55	(Article 97 du décret 2022-080) / art 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
PHASE D'EXÉCUTION (RÉCEPTION ET RÈGLEMENT) DU MARCHÉ	
RC59	Art 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC62	(Art 135, 136, 137 du décret 2022-080) / art 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC63	Art 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
RESPECT DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES LIÉES À L'AVENANT	

Annexe 7 : Tableau récapitulatif des recommandations

N°	Phases	Recommandations
01	Revue de l'existence effective de certains documents obligatoires attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher au niveau des différents acteurs liés à la passation des marchés les causes inhérentes à ces manquements relevés ; et • Prendre les dispositions à l'avenir pour mettre en place ces documents conformément aux textes en vigueur
02	Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'autorité contractante.	<ul style="list-style-type: none"> • Nommer les cadres indiqués au poste de la PRMP en vue du respect des textes ; • Transmettre les rapports trimestriels et annuel à l'AC, à l'ARMP et à la DNCMP conformément aux exigences, en mettant en place un calendrier de suivi rigoureux pour garantir leur transmission dans les délais impartis ; et • Numériser l'archivage des dossiers pour se conformer aux textes en vigueur
03		Respecter les dispositions réglementaires en matière de mise en place de la CCMP dans les règles de l'art
04	Conclusion sur l' « auditabilité » des marchés sélectionnés (phase évaluation et attribution provisoire)	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer à l'avenir de l'élaboration de la note de service de désignation des membres des commissions ad hoc d'ouverture et d'évaluation des offres (article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) ; - S'assurer de la publication de l'avis d'attribution du PV d'attribution provisoire (article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ; et - S'assurer de l'émargement des déposants des offres dans le registre spécial (article de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
05	Phase du déroulement de la procédure de passation	Faire les membres de la COE parapher les offres en référence aux bonnes pratiques en matière de gestion des marchés publics.
06	Contrat de marché, Signature, Approbation, enregistrement du marché et notification du marché au titulaire du marché	Mettre à la disposition des missions de contrôle et d'audit toutes les preuves de paiement afin de permettre les contrôles appropriés
07	Commentaire sur les délais de passation des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue (phase exécution)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place à l'avenir toute la documentation (y compris un registre pour la transcription datée de toutes opérations liées à la passation et à l'exécution des marchés) appropriée pour le contrôle du respect des délais prévus par la réglementation en vigueur ; et - Identifier toutes les causes inhérentes au non-respect des délais et proposer des actions correctives appropriées